

# La Lettre d'Ada13

## Un Florilège

### 2014 – 2024











# La Lettre d'Ada13 Un Florilège 2014 – 2024

Couverture : *La place Pinel* par Joseph Doublier

© Ada 13 Éditions, 2025

ISBN : xxx-x-xxxxxx-x-x

# Avant-propos

Il y a dix ans nous fêtons les cinquante ans d'ADA13. Avec un colloque mettant en valeur l'histoire partagée de l'association et du 13<sup>ème</sup> arrondissement, nous insistons sur les transformations du paysage urbain, de l'habitat et de la convivialité entre les différentes populations qui s'y sont succédées pendant un demi-siècle.

Au cours des dix années qui ont suivi cet événement, de nouveaux champs d'action et de nouvelles problématiques sont apparus. La réhabilitation des nombreux immeubles construits à partir des années soixante ; l'adaptation de la ville au réchauffement climatique ; la démocratie participative à l'épreuve de la durée ; le Grand Paris et la diminution du transport automobile dans la ville ; l'expérimentation sur un territoire du treizième de la politique zéro chômeur de longue durée ; la fin de l'opération Paris Rive Gauche et l'évaluation de son équilibre financier.

Depuis ses origines notre association a publié un bulletin trimestriel qui retrace l'évolution des sujets concernant le treizième au cours du temps : le bulletin, puis ABC13 Aménager, Bâtir, Créer, et depuis novembre 2008, Ada13 La Lettre, consultable sur notre site : <http://ada13.org>.

L'association fête ses 60 ans en mars 2025. A cette occasion, il nous a semblé qu'un florilège d'articles parus dans notre lettre trimestrielle sur les dix dernières années pourrait témoigner de la constance de notre réflexion et de notre action en faveur de l'amélioration des conditions d'existence et de partage de l'espace entre les habitants du 13ème arrondissement de Paris. Nous nous sommes efforcés de montrer combien elle s'insère, plus largement, dans les grands problèmes de la démographie urbaine, de la transition énergétique et de la participation démocratique.

C'est pourquoi il s'articule autour des thèmes majeurs que sont :

1. Urbanisme et grands projets, page 3
2. Logement social, page 9
3. Transport, mobilités, page 17
4. Santé, page 23
5. Climat, biodiversité, page 25
6. Démocratie participative, page 39
7. Histoire et société, page 45

Ce florilège, tourné vers l'avenir comme l'est l'action de notre association elle-même, se clôt par l'évocation des thèmes qu'il nous semble important d'explorer dans les éditions prochaines de notre lettre, et à laquelle nous vous invitons chaleureusement à apporter votre concours.



## Urbanisme et grands projets

ADA 13, a eu à cœur, avec d'autres associations citoyennes, de promouvoir la participation des habitants et de les mobiliser, tant sur l'élaboration des textes d'encadrement juridique (loi ELAN), que sur les décisions d'engagement des grands projets publics d'urbanisme (Zac Paris Rive Gauche) et sur le choix des modes de financement et de conduite des projets (Tours du quartier Bruneseau). Son regard critique a été souvent prémonitoire.

- Paris Rive Gauche, des tours et des dettes ? Lettre n°34, avril 2019
- Quand le bâtiment va..., Lettre n°34, avril 2019
- Quand les autorités renoncent à leur rôle de maître d'ouvrage, où va l'urbanisme ? Lettre n°36, décembre 2019

## Paris Rive Gauche, des tours ou des dettes?

Numéro 34 | Avril 2019

**L'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche, lancé en 1991, devrait s'achever en 2028. Nous en sommes donc aux trois-quarts. L'expérience montre que c'est toujours à la fin que ça se complique ... Il n'est donc pas inutile de faire le point.**

Paris Rive Gauche s'étend sur 130 hectares, d'Austerlitz à Ivry, sur les terrains laissés en friche par la désindustrialisation et les dalles construites au-dessus des voies ferrées. L'ambition de la Ville de Paris, en 1991, était d'en faire l'équivalent de La Défense, c'est-à-dire une grande opération de spéculation immobilière, avec des bureaux, des bureaux et encore des bureaux.

La réaction des habitants du 13<sup>e</sup>, portée par leurs associations (ADA 13, Tam-Tam, les artistes des Frigos...) et relayée par les élus, a entraîné une « correction de tir ». Le projet a été modifié



Maquette de l'est de PRG

avec l'objectif de construire un vrai quartier de ville, et d'apporter une réponse aux besoins en logements - et surtout en logements abordables -. La décision de construire ici la BNF avait déjà changé la donne. L'arrivée de l'université et de l'école d'architecture a permis d'apporter de l'animation et de sauver des immeubles emblématiques du secteur (les Grands Moulins, la Halle aux Farines et la SUDAC).

Le PLU de 2003 prévoit la construction de 2,255 millions de m<sup>2</sup> de plancher.

Le défi de l'aménagement était certes difficile à relever :

- La topographie est complexe : sauf quand on emprunte les grandes artères Sud-Nord, la traversée est difficile. Les dénivelés entre la rue du Chevaleret, les voies ferrées, l'avenue de France, les quais et les bords de Seine sont importants. Pour que la vie soit possible, il faut installer des escaliers (et des ascenseurs, mais ils sont tous en panne !).
- Les propriétaires des terrains, « partenaires » pourtant publics, (la Ville de Paris, la SNCF, RFF, sans oublier l'APHP avec la Salpêtrière) ont des contraintes et des intérêts parfois contradictoires et n'ont pas appris à coopérer.
- Des événements extérieurs peuvent bouleverser les projets : ainsi la proposition éphémère d'installer ici le nouveau Tribunal de Grande Instance, l'inscription de la Halle Freyssinet à l'inventaire des Monuments Historiques ou la bataille pour sauver les Frigos.
- Il y a un seul aménageur, mais il y a en réalité quatre quartiers : Austerlitz, Tolbiac, Masséna et Bruneseau. Chacun doit avoir sa propre vie et des relations originales avec l'ancien 13<sup>e</sup>, et, pour les quartiers Est, des relations avec Ivry.

### Où en sommes-nous ?

Une délibération adoptée par le Conseil de Paris en 2010 relève de 10 % l'objectif de construction, pour le porter à 2,5 millions de m<sup>2</sup>, répartis entre 585 000 m<sup>2</sup> de logements (6 000 logements familiaux, 50 % sociaux, 50 % privés, et 1 500 chambres d'étudiants), 745 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 400 000 m<sup>2</sup> d'activités et de commerces.

Le rapport annuel de la SEMAPA nous indique que, par rapport à cet objectif, les droits à construire sont vendus à hauteur de 88 % pour les bureaux, 42 % pour les logements sociaux, 30 % pour les logements privés et 45 % pour les activités et les commerces.

• • •

## Urbanisme et grands projets

### Où va se situer ce qui reste à construire ?

Une petite partie sera posée sur les dalles construites pour couvrir les voies ferrées. Compte tenu du coût de ces prouesses techniques, on peut parier qu'on n'y verra pas de HLM !

Une part plus importante proviendra des derniers secteurs à aménager : à Masséna, mais surtout à Bruneseau. Ce secteur isolé, coincé entre les voies ferrées, le boulevard des Maréchaux, la Seine et la « frontière » avec Ivry, traversé par le périphérique et les bretelles de l'échangeur, est le plus difficile à aménager. Dans combien de temps, et à quelles conditions, le périph' deviendra-t-il un simple « boulevard urbain » ?

C'est toutefois sur l'est de la ZAC que l'on compte pour équilibrer financièrement l'opération.

Pour cela, la Ville de Paris a modifié en 2012 le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en autorisant la construction d'immeubles d'habitation de 50 m de hauteur et des immeubles d'activités économiques pouvant aller jusqu'à 180 m. Plusieurs immeubles, dont les tours DUO de Jean Nouvel, sont déjà en cours de construction.

En 2018, la SEMAPA a lancé un appel à projets, en demandant à des équipes composées d'investisseurs, de promoteurs et d'architectes de faire des propositions d'aménagement de la partie Nord de Bruneseau. Les associations membres du Comité Permanent de Concertation ont à ce moment rédigé un cahier de recommandations : nous avons demandé une grande diversité de l'habitat, moins de bureaux, plus d'activités artisanales et de services, plus d'espaces verts.

Mais, parce qu'elles entraînaient inévitablement une diminution des recettes, ces recommandations n'ont pas été incluses dans le cahier des charges remis aux candidats. C'est donc, déçues, mais non surprises, que, le 25 février dernier, les associations ont découvert les propositions des futurs investisseurs : une forêt de tours, des logements chers (certains à plus de 15 000 € le m<sup>2</sup> !), des conditions environnementales épouvantables malgré les promesses. . Nous avons donc mandaté le représentant des associations au jury de sélection pour voter contre les projets.

**Cela nous amène aujourd'hui à poser une question inédite, que certains jugeront peut-être incongrue : faut-il viser l'équilibre financier ?**

Nous sommes bien entendu soucieux des intérêts des contribuables parisiens, mais nous devons raisonner à moyen et long terme. La qualité de la vie, la diversité sociale, l'environnement, le rapprochement domicile / travail, les transports collectifs, ont bien sûr un coût, mais ils n'ont pas de prix.

Évidemment, on ne vend pas de droits à construire quand on réalise un espace vert.

La ville que nous construisons aujourd'hui est celle que nous léguerons à nos enfants. Voilà le véritable investissement. Il faut mesurer sa « rentabilité » à long terme avec d'autres critères que la seule comptabilité.



Ça commence à s'élever



La future Allée Paris Ivry



Boulevard du général Jean Simon

• • •

## Urbanisme et grands projets

La collectivité publique n'est pas un promoteur qui doit verser des dividendes à ses actionnaires. Est-ce qu'il serait grave d'apprendre que l'opération Paris Rive Gauche pourrait être en déficit de quelques dizaines ou centaines de millions d'euros, sur un programme de 4,5 milliards ?

La réponse n'est pas technique, elle est politique. Il appartient à la Ville de Paris, actionnaire principal de la SEMAPA et garante de ses emprunts, de prendre ses responsabilités et d'expliquer les enjeux aux Parisiens. Si les comptes de 2028 révèlent un déficit, mais que l'opération se solde par un bénéfice dans le mieux vivre urbain et la création d'un vrai quartier, ni les électeurs parisiens, ni ceux du 13<sup>e</sup>, n'auront à le déplorer.

*Pierre Deblock* ■

**Le projet lauréat et ceux des autres candidats sont exposés au pavillon de l'Arсенal jusqu'au 19mai.**



*Le projet lauréat et les tours DUO*

### Quand le bâtiment va...

Numéro 34 | Avril 2019

**Un magazine du BTP titrait récemment : « Permis de construire. Quand Élan sécurise les projets » ... A priori rien de triomphaliste, mais la suite du texte allait satisfaire ses lecteurs les plus engagés dans la construction et les travaux publics. Un lectorat généralement bien informé.**

La loi Élan vise, en effet, à renforcer la sécurité juridique des demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des constructions réalisées. Dans l'esprit, il s'agit de simplifier les dossiers, voire de déroger aux règles de construction dans des zones à fort enjeu d'urbanisation comme les GOU et les OIN<sup>1</sup>. Par surcroît, les textes sécurisent des opérations de logements déjà engagées en limitant, voire en supprimant l'enquête publique, et en créant des solides obstacles aux requérants (référé-suspension par exemple). Il n'est pas utile d'entrer ici dans les détails de ces mesures, qui se croisent avec d'autres « assouplissements » comme par exemple le droit à l'expérimentation, sympathique à première vue, mais qui renforce un droit dérogatoire, dont on verra bientôt les effets partout.

Tout ceci, on l'a bien compris, restreint les possibilités de déposer des recours, en considérant qu'ils font obstacle au dynamisme de la construction, l'un des piliers de la croissance.

Certes, le BTP, certains élus et le législateur s'alarment des mauvais chiffres de la construction. Les permis de construire ont en effet baissé de 5,4 % en 2018, la construction de logements de 0,6 %. Mais cette panne s'explique surtout pour de multiples raisons politiques et financières. Les stratégies immobilières sont multifactorielles, rien ne permet de cibler les blocages locaux. Donc il faut aller plus haut, plus fort et, surtout plus vite, pour comprendre où est la direction du vent dominant. Et pas seulement pour des raisons olympiques... Prenons l'exemple du Grand Paris : on découvre, malgré l'importance de ses chiffres d'investissement, que le Grand Métro (GPE), porteur des enjeux de mobilités en rocade de la région, est avant tout un gigantesque accélérateur de l'urbanisation de la « banlieue »<sup>2</sup>. Tracez autour des 68 gares un cercle de 500 à 700 mètres de rayon et vous aurez la superficie du territoire de petite couronne impactée par l'arrivée des gares. À l'intérieur de ces périmètres, le tissu urbain verra sa mutabilité renforcée. Les outils seront la construction et, heureusement, la rénovation : ce gigantesque chantier s'ouvre et se poursuivra bien après l'ouverture des stations du GPE. Faut-il faire un dessin ?

Revenons à notre sujet qui, sur le fond, réside dans la capacité de contester les projets et peut-être même, à terme, à voir se refermer une à une les fenêtres de l'urbanisme participatif. Je suis personnellement très alarmé en tant qu'acteur depuis plus de vingt ans de projets participatifs, et, plus rarement, en tant que requérant associatif sur des projets controversés. Or, je constate une formidable accélération de l'acte de construire, grâce au recours aux outils numériques, aux nouveaux matériaux et aux technologies constructives avancées. C'est globalement une bonne chose, mais, si on gagne du temps, on doit en laisser à la contestation. Et sur le fond, cette contestation fait partie du métier d'urbaniste : la ville est un espace éminemment conflictuel et le phénomène Nimby<sup>3</sup> est vieux comme le monde. Quand le bâtiment va .... mais va-t-il trop vite et trop loin ?

Emmanuel Leguy ■

1 GOU : Grande Opération d'Urbanisme ; OIN : Opération d'Intérêt National

2 C'est la dernière fois que j'utiliserai ce terme hérité de l'histoire...

3 « Not in my back yard » (je veux bien, mais pas chez moi)

## Quand les autorités renoncent à leur rôle de maître d'ouvrage, où va l'urbanisme ?

Numéro 36 | Décembre 2019

**L'aménagement et l'urbanisme nécessitent d'être pilotés par l'État et/ou les autorités locales, qui sont à la fois régulateurs, bâtisseurs, financeurs et gestionnaires. Cela s'appelle la maîtrise d'ouvrage.**

Mais depuis quelques années, leur rôle est sournoisement mis à mal. L'exemple le plus visible est celui des partenariats public-privé (PPP). Faute de moyens, et parce que on ne veut plus s'endetter, on fait appel à des prestataires (c'est presque toujours Bouygues ou Vinci qui gagnent) qui financent, construisent et gèrent, en échange d'un loyer. La plupart du temps, la qualité n'est pas au rendez-vous et le coût final se révèle exorbitant : les exemples du Ministère de la Défense à Balard et du Palais de Justice aux Batignolles nous le prouvent.

Dans le Treizième, nous connaissons déjà la pratique des « appels à projets urbains innovants » lancés dans le cadre des opérations « Réinventer Paris » : l'avenue d'Italie devant le centre commercial, l'espace viaire sous la ligne 6 du métro boulevard Blanqui, l'Institut dentaire George Eastman et quelques autres.

Le premier objectif est ici de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville, et la conséquence est que les promoteurs en gagnent encore plus. On demande à des équipes privées de présenter des idées « innovantes<sup>1</sup> », que la Ville n'a pas... puisqu'elle n'a pas cherché à les avoir. Peu importe les besoins et l'avis des habitants, ce qui prime, c'est l'offre des équipes composées d'architectes, de promoteurs immobiliers et de financiers.

Un seuil quantitatif a été franchi pour l'aménagement du secteur Bruneseau Nord à Paris Rive-gauche. C'est une première pour une ZAC : un concours est lancé pour réaliser un morceau de ville formé de trois grands îlots, de l'espace public les desservant, et de près 100 000 m<sup>2</sup> de constructions.

Le cahier des charges, très ouvert sur le plan des formes et du programme, ne donnait que des ordres de grandeur : 25 000 m<sup>2</sup> minimum de logements ; 25 000 m<sup>2</sup> maximum de bureaux ; 50 000 m<sup>2</sup> ouverts (logements, équipements, commerces...). Les bâtiments seront totalement privés, aucun logement social et aucun équipement public ne figure dans le cahier des charges. Aux investisseurs de décider des programmes... Sous couvert d'innovation, on s'affranchit du processus habituel de fabrique de la ville.

Quatre équipes intégrées (investisseurs, concepteurs,

programmeurs) ont été sélectionnées pour remettre une offre. Chaque équipe a dépensé plus d'un million d'euros en frais d'études. Le lauréat a été choisi selon un processus se rapprochant sur la forme de la méthode des consultations en Partenariat Public Privé. Les maquettes présentées sont séduisantes en ce qui concerne l'architecture, mais l'urbanisme (comment va-t-on vivre dans ce nouveau quartier ?) est totalement absent.

Le « laisser-faire » de la puissance publique a aussi un vice caché : il empêche la démocratie participative de fonctionner :

- pour « Réinventer Paris », il n'y a eu aucune concertation sur le choix des sites proposés : qui a décidé de vendre ou de louer le bâtiment de l'ancien conservatoire, celui de l'Institut George Eastman, ou l'espace sous le métro aérien du boulevard Blanqui ?
- il n'y a - par construction - aucune concertation pendant la phase d'élaboration des projets, puisque la compétition entre équipes leur impose la plus grande discrétion ;
- il n'y a pas plus de concertation pour le choix du projet retenu : compte tenu de la composition du pseudo « jury », les jeux sont faits avant qu'il se réunisse ;
- plus grave encore, la réalisation est totalement privatisée : le projet lauréat est à prendre ou à laisser. À Bruneseau, on nous permettra peut-être de donner un avis sur quelques miettes du programme ...

Il serait temps qu'on arrête ce type de démarche et que la collectivité reprenne la main. Nous demandons un moratoire sur l'aménagement de Bruneseau (et aussi sur les projets de « Réinventer Paris »). Nous livrons ce sujet aux débats de la campagne des municipales de mars prochain.

Pierre Deblock ■

1 « Innover », c'est mettre du végétal à tous les étages, créer des espaces de coworking et préparer la gouvernance de nos villes par les géants du numérique. Ce n'est pas très original : l'imagination n'est pas au pouvoir !

## Logement social

Le 13<sup>ème</sup> est caractérisé par l'importance de son parc de logement social et la diversité des hébergements proposés. Mais la demande n'en est pas moins largement insatisfaite et le choc d'offre, fondement de la loi ELAN, ne s'y est pas produit ici plus qu'ailleurs. La crise sanitaire y a évidemment contribué. Il faut noter que les bailleurs sociaux et les associations ont joué alors un rôle d'amortisseur dans le ressenti du confinement, notamment au niveau des impayés. Ils ont été moins performants ultérieurement, dans l'expérimentation de la rénovation en milieu occupé (ex : square Dunois).

- Vivre à Bédier : Lettre n° 31, septembre 2018
- Quel ELAN pour le logement : Lettre n° 33, février 2019
- Vivre confiné, mais dans quel logement ? : Lettre n° 40, mai 2021
- Le logement, une politique à rénover de toute urgence : Lettre n° 46, juin 2023
- Bilan des travaux d'isolation et de rénovation des logements locatifs du square Dunois : Lettre n° 47, octobre 2023

## Vivre à Bédier

Numéro 31 | Septembre 2018

Dans la *Lettre n°30* nous avons parlé de la façon dont les habitants étaient associés à la gestion urbaine de proximité et à la politique de la ville. Nous voulons aujourd'hui montrer comment les habitants ressentent les aménagements urbains réalisés ou en cours. Nous partons des échanges récents que nous avons eus avec eux et de la lecture des plaques installées au pied de trois immeubles, témoins des propos recueillis par l'artiste Thierry Payet en 2016 et en 2018.

Le square Boutroux, maintenant appelé square Clara-Zetkin, est un haut lieu de convivialité et de détente :

« On va souvent dans le petit parc. On fait des goûters en famille entre nous. »

« Le parc Boutroux, quand il fait beau, on prend les enfants, on fait un pique nique là-bas. Les enfants ils adorent cet endroit, ils disent Maman, on va au parc, on va au parc. »

« Le jardin à côté. Avec mes copines et mes enfants, on parle entre copines, des fois on fait des pique-niques et les enfants jouent. Chacun apporte quelque chose et après on partage. »

Mais on peut habiter longtemps le quartier sans en découvrir l'existence :

S'il n'est toujours pas signalé, le parc a été réaménagé et sa rénovation a été inaugurée en mai 2018.

L'aire de jeux a été revue, des bancs, des tables de pique-nique et de ping-pong ont été installés. On aurait aimé quelques bancs le long du mur, à l'ombre dans l'aire de jeux des enfants. Il est dommage que les toilettes soient souvent fermées. Mais c'est beaucoup mieux qu'avant.



Le jardin partagé.

Malgré tout, on regrette la disparition des grands arbres qui faisaient de l'ombrage là où le parc a été raccourci pour permettre l'accès à la Maison internationale de séjour. L'avenue Maryse Bastié devait être prolongée jusqu'à l'avenue de la porte de Vitry. Mais la dénivellation est importante et le projet a été abandonné. Espérons qu'une autre solution sera recherchée.

Le centre social CAF « Toussaregaud », auparavant situé avenue Boutroux, a été relogé avenue Claude- Régaud :

« Et il y a tous les gens qu'on a rencontrés par le centre social. C'est devant l'école, on s'appelle, on se rencontre dans des parcs, on s'organise pour faire des sorties ensemble. »

« Il y avait un centre social qui organisait une fête très familiale, là où il y a les volets fermés. Et ça fait 6 ans que c'est resté fermé. On mettait des barnums, des ballons et on faisait la fête. »

« Je suis venue à Paris en 2012. Avec le centre social ma vie a changé. Tout. J'ai commencé à sortir, à connaître les gens. Même moi, j'ai changé. Avant j'étais enfermée dans la maison. Ici on fait plein d'activités. »

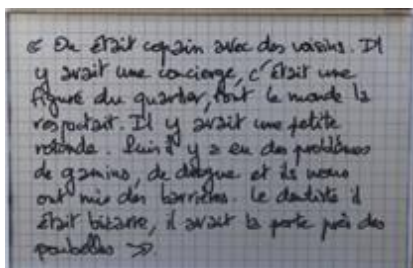


Le terre-plein de la place Yersin

• • •

## Logement social

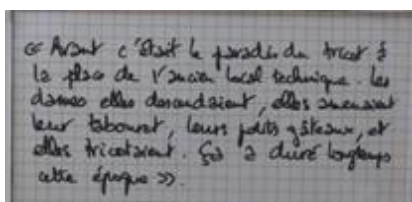
« Je conseille à tous les nouveaux locataires de se rapprocher du centre social. C'est multiculturel aussi quand ils font des fêtes on peut rencontrer quelqu'un de son origine. »



Le « lieu d'accueil innovant » ouvert avenue Bédier abrite le Football-Club des Gobelins, qui a vu sa notoriété s'accroître au point d'avoir maintenant

1 500 licenciés venant de tout Paris. Mais le stade Boutroux paraît bien petit pour accompagner ce succès. Sa mise aux normes est prévue.

« Le petit stade, c'était ma génération. Maintenant ils disent le mini stade. Il y a un petit trou. Avant quelqu'un avait cassé la barrière et maintenant ils ont bouché. Alors on passe par le petit trou »



Des arbres ont été plantés rue Maryse-Bastie. Les trottoirs ont été élargis. La place Yersin est en travaux. Ces opérations sont

appréciées mais avec certaines réserves :

« Avenue Bédier, maintenant c'est bien mais on n'a aucun lieu pour s'asseoir. »

« Il y avait un terrain de boules juste à côté, derrière, ça créait un peu d'animation. L'été quand on partait pas en vacances on faisait des petites parties. Il y avait quelques bancs, des arbres. Ça créait un lien entre les générations. »

« Il y a le banc des jeunes aussi. C'est les deux bancs.



Vous passez un vendredi soir, ils sont là. Il y a deux bancs mais on dit le banc des jeunes. »

Les maisons médicales de l'avenue de la porte d'Ivry, de la rue du Chevaleret et de l'avenue de la porte de Vitry réjouissent tout le monde. Quelques commerces ont ouvert : une pizzeria, une pâtisserie asiatique avenue Bédier, le supermarché Diagonal rue Régaud, un restaurant branché avenue de la porte d'Ivry.

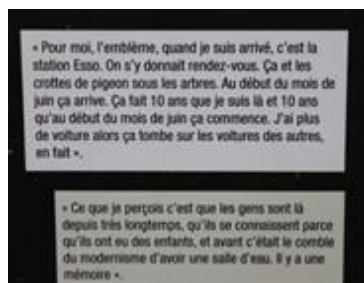
Mais les gens d'ici recherchent les bonnes affaires :

« Les enfants ils aiment bien aussi aller au marché à Montreuil. Et je peux aussi aller à Sarcelles pour acheter des cadeaux quand je vais au pays, des choses pas trop chères et que les gens acceptent comme cadeaux. La majorité c'est chinois. »

« Géant Casino ou Carrefour quai d'Ivry ou Créteil Soleil, surtout Créteil Soleil. Allez, on va tourner à Créteil Soleil. Peut-être qu'on va trouver quelque chose qui nous intéresse. Ou seulement pour aller manger. Il y a un resto indien. »

« Le marché à Ivry, c'est le

« Les gardiens c'est en tant que personne mais ça montre aussi le rôle qu'un bon gardien peut avoir dans un quartier. »



meilleur. Il y a pas beaucoup de monde, ça s'est calmé un peu. A Maison Blanche les gens parlent beaucoup, j'aime pas trop ça. Ici c'est tranquille. »

« Après quand il fait beau, pour les enfants, il y a un Macdo et un Quick vers Villejuif, avec une aire de jeu à l'extérieur. C'est l'idéal pour les enfants. »

« Le centre commercial Belle-Épine. On part là-bas le vendredi et aussi le centre commercial quai d'Ivry. »

« Il y a Géant, Lidl, et plutôt Carrefour

vers la Porte Dorée. Ou sinon je prends le 125 vers le Carrefour là où il y a la mosquée. On le prend juste là derrière, là où il y a le moulin, de l'autre côté du périphérique. »

« On va vers Italie 2 aussi. Quand il y a des soldes on est les premiers. »

« Les commerces, surtout Géant, Carrefour à Ivry et Bercy. Pour les promotions, je trouve mon bonheur. »

Sur la place Yersin, la démolition de la station d'essence Esso a été un déchirement pour les jeunes :

« Les jeunes, c'était chez nous ESSO. On nous appelait les mecs de la pompe. »

« Quand on dit que ESSO c'est tabou, c'est parce que ça fait trop mal aux gens. C'est trop dur d'en parler. »

« Pour moi, l'emblème quand je suis arrivé, c'est la station ESSO. On s'y donnait rendez-vous. »

Le terrain de basket qu'ils demandaient en compensation sur le terre-plein central de la place Yersin ne leur a pas été accordé.

Françoise Samain ■

## Quel ÉLAN pour le logement ?

Numéro 33 | Février 2019

Depuis quel temps, le législateur baptise les lois par des acronymes parfois trompeurs. Ainsi NOTRE (pour nouvelle organisation des territoires de la république), ou PACTE (pour plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Le 28 novembre dernier, la loi ÉLAN a été publiée au JO. Son intitulé exact est « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ».

Après son passage au Conseil Constitutionnel, qui a censuré 20 articles, elle en contient encore 214. Dix d'entre eux habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances dans un délai de 6 à 24 mois. Tout cela va nécessiter au moins 70 décrets d'application. Les effets de la loi mettront donc un certain temps à se faire sentir. Nous devons rester vigilants. Construire plus vite et moins cher, simplifier les procédures, personne ne peut être contre cette ambition, mais à quelles conditions ?

Certaines dispositions de la loi suscitent des inquiétudes en ce qui concerne la mixité sociale, la qualité du logement et le droit de l'environnement :

- la pression sur les organismes d'HLM pour qu'ils vendent des logements,
- l'assouplissement du régime des sanctions pour les communes qui ne respectent pas le pourcentage minimal de logements sociaux, l'assouplissement de la norme

pour la construction de logements accessibles aux handicapés, en créant le concept de « logement évolutif »,

- la suppression du passage par l'enquête publique dans certaines opérations d'aménagement, en la remplaçant par un forum sur internet,
- la limitation des possibilités de faire des recours devant les tribunaux, au nom de la « simplification ».
- la réduction du rôle des architectes pour la construction de logements sociaux, par la suppression de l'obligation d'organiser des concours,
- la réduction du rôle des architectes des bâtiments de France, dont l'accord est remplacé par un simple avis pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile,

ADA13 suivra avec attention les modalités d'application de cette loi.

---

## Vivre confiné, mais dans quel logement ?

Numéro 40 | Mai 2021

La crise souligne combien un logement de qualité est essentiel. Vivre le couvre-feu dans un logement surpeuplé, mal isolé ou, pire, sans logement, est insupportable.

Avec le chômage partiel et la disparition des petits boulots qui permettent de compléter les revenus, les impayés de loyers se multiplient.

Les bailleurs sociaux, c'est-à-dire les organismes d'HLM, ont en général joué un rôle d'amortisseur. Ils sont à l'écoute, mais ils sont les seuls à jouer ce rôle, notent aussi bien la Fondation Abbé Pierre et l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Le logement dit social, c'est d'abord des prix abordables, pour les plus démunis, mais aussi pour les familles de la « classe moyenne », en particulier dans les zones dites tendues, où le montant des loyers et le prix du mètre carré pour l'achat sont inaccessibles.

Dans ce contexte, Paris fait figure d'assez bon élève. Depuis 2001, le pourcentage de logements sociaux est passé de 13 à 22. L'équipe récemment élue ambitionne de porter ce chiffre à 25 en 2025 et 30 en 2030. Ce pari est risqué en raison

de la rareté et du prix du foncier. Cependant, la quantité n'est pas la seule question. La diversité est indispensable pour la cohésion sociale et la stabilité. Quand le Parlement discute de « séparatisme » sur des questions religieuses, il devrait aussi penser aux discriminations dues aux différences sociales entre quartiers. À Paris, les logements sociaux sont concentrés dans les 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Il est vrai que des progrès ont été réalisés : dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, le nombre de logements sociaux a été multiplié par deux. Mais quand on part de 3 % on arrive seulement à 6 % ! Reste le problème de la qualité de l'offre. Il existe quatre catégories de logements aidés, accessibles selon le niveau de ressources. Il ne faut en privilégier aucune. Nous avons besoin de logements pour les démunis, mais aussi pour les personnels de santé, pour les enseignants, pour tous les cadres moyens qui quittent Paris parce que le logement privé est trop cher.

Paris ne doit pas devenir un ghetto de riches.

## Le logement, une politique à rénover de toute urgence

Numéro 46 | Juin 2023

Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Même Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, estime que le pays va « au-devant d'une catastrophe » et que le logement doit être « la grande cause du quinquennat ».

Le Conseil national de la refondation, créé à l'initiative du président de la République, devait tenir sa réunion de conclusion le 5 mai. Elle a été annulée, en raison des réticences de l'exécutif à mettre en face des propositions des citoyens les mesures et les crédits nécessaires.

Les logements disponibles sont de plus en plus loués aux touristes de passage, aux dépens de la population locale. Un encadrement des locations saisonnières est indispensable. Paris n'est pas en retard et va interdire certains quartiers à Airbnb et limiter le nombre de nuitées autorisées. Mais quand on voit que l'immeuble du 16 rue Vergniaud, bâtiment R+6, avec un ancien garage en rez-de-chaussée va être transformé en résidence de tourisme de 46 chambres, on comprend que ce n'est pas un combat facile.



Plusieurs crises se combinent :

- Le déséquilibre entre le manque de logements et la demande stimulée par la hausse démographique et les décohabitations.
- La hausse des prix de l'immobilier, en moyenne de 11 % en France mais de 61 % à Paris entre 2007 et 2020, alors que les salaires ont stagné.

La France compte 330 000 sans-domicile et plus de 4 millions de mal logés, selon la Fondation Abbé-Pierre.

- Pour ceux qui ont un toit, la part du revenu consacrée au logement atteint 20 %, mais elle est de 32 % pour les plus pauvres et va jusqu'à 45% pour les locataires modestes du parc privé.
- La hausse des coûts de l'énergie fait que de nombreux ménages doivent choisir entre se loger ou se nourrir.
- Tout cela bloque la mobilité résidentielle. La marche d'escalier pour quitter son HLM et rejoindre un logement du secteur libre ou devenir propriétaire est trop haute. Résultat, le nombre de demandeurs d'un logement social en liste d'attente explose.

Pendant ce temps, on construit moins. Selon l'Union sociale pour l'habitat, il faudrait construire 150 000 logements sociaux par an alors que l'on en programme à peine 95 000.

Mais il n'y a pas que cela. L'immense majorité des logements de demain existent déjà. Des logements inoccupés, des logements inadaptés aux conditions de vie actuelle, des logements qui ont été transformés en bureaux au siècle dernier, sont un gisement à explorer.

Pierre Deblock ■

## Bilan des travaux d'isolation et de rénovation des logements locatifs du square Dunois

Numéro 47 | Octobre 2023

De juin 2017 à juin 2019, les barres des 183-185 bis rue du Chevaleret et la tour Mykérinos du 14 square Dunois ont fait l'objet d'une réhabilitation. Ces immeubles de la société d'économie mixte élogie Siemp partagent avec les tours Khéops et Khephren la dalle située entre le boulevard Vincent-Auriol, la rue Dunois et la rue du Chevaleret.



Ce programme de réhabilitation, d'un coût prévisionnel de 22 millions d'euros, soit près de 51000 € par logement, s'inscrit dans le plan climat de la ville de Paris: isolation des façades, remplacement des fenêtres avec pose de volets roulants, amélioration de la distribu-

tion du chauffage et de l'eau chaude, remplacement des équipements de ventilation (VMC), réfection de l'étanchéité et isolation des terrasses. Il a bénéficié d'une subvention de 6 millions d'euros de la ville de Paris.

Parallèlement, des travaux de mise aux normes et de rénovation ont été entrepris : changement des ascenseurs, rénovation des parties communes, suppression des vide-ordures et aménagement de locaux pour le tri sélectif et les vélos, remplacement des appareils sanitaires, des canalisations d'eaux, mise en conformité des installations électriques, remplacement des portes palières, remplacement des contrôles d'accès aux bâtiments, réaménagement des espaces extérieurs et création d'un nouvel escalier d'accès à la dalle.

La durée et l'importance des travaux réalisés en milieu occupé ont entraîné bien évidemment de nombreux inconvénients pour les habitants : contretemps, bruit, saleté, coupures d'eau, indisponibilité répétée des cuisines, des toilettes et des salles d'eau, indisponibilité des liaisons internet, déménagements successifs, conflits pour l'utilisation des ascenseurs... Pour faciliter la cohabitation, des procédures d'information et de concertation ont été mises en œuvre avec une efficacité parfois limitée.

En mars 2015, une réunion publique en présence du maire du 13ème a été organisée pour présenter les grandes lignes du projet et obtenir l'accord des locataires sur le plan de financement, comprenant leur participation par le biais du partage par moitié avec le bailleur des économies espérées sur le chauffage. Les locataires ont accepté. Ils espéraient des économies de chauffage et une amélioration de leur environnement qui n'avait connu aucune rénovation depuis sa création au début des années 1970. En décembre 2016, une nouvelle réunion publique en présence de GTM, l'entreprise chargée des travaux, a eu lieu pour présenter le déroulement et l'organisation du chantier. Des réunions mensuelles ont permis d'améliorer l'information des résidents. Ce dispositif n'a toutefois pas permis aux locataires d'exprimer leurs souhaits en matière de rénovation ni de saisir réellement la teneur des travaux qu'on envisageait pour eux.

L'entreprise GTM n'avait aucune expérience de rénovation de grande ampleur en milieu habité. Elle a fait un état des lieux de chaque appartement pour préciser la mise en œuvre des travaux et pour détecter la présence d'amiante. Elle a affecté cinq agents sur place pour organiser le chantier et répondre aux sollicitations des résidents. La régie de quartier TELA 13 a aidé les personnes fragiles et âgées pour leurs déménagements, la dépose et la repose de leurs équipements.

• • •

## Logement social

Assez tardivement, un appartement témoin a été ouvert trois jours pour permettre aux locataires de se rendre compte des aménagements envisagés. Mais il ne disposait pas de l'électricité et c'était en hiver. Les locataires n'ont compris que trop tard, à la fin des travaux, que tout remplacement (lavabo, baignoire, évier, placard de cuisine, lino) serait fait pour un équipement de moindre qualité.

À la demande des associations de locataires, un appartement a été mis à la disposition des habitants à la journée lorsque leur propre appartement ne disposait plus du confort indispensable. Cet appartement s'est révélé inutilisable car, lui aussi sans électricité, et mal entretenu.

L'entreprise GTM a utilisé de très nombreux sous-traitants dont les temps et les conditions de travail étaient très contraints. L'absence de contrôle technique du bailleur pendant les travaux et au moment de l'état des lieux de fin de chantier n'a pas permis de corriger de nombreuses malfaçons évidentes (courants d'air importants aux jointures des huisseries ; peintures bâclées ; lino mal posés et déjà troués au moment de la livraison...). Les habitants en subissent de nouvelles dans leur vie quotidienne (départs de feu dans les installations électriques, panne des volets roulants, toilettes bouchées, fuites d'eau dans les sous sols, pannes d'ascenseurs à répétition)

Enfin, Élogie Siemp a profité du départ des anciens gardiens de la tour Mykérinos fin 2017 pour revoir à la baisse le service de gardiennage. Parallèlement à sa réhabilitation, la tour Mykérinos a été conventionnée à l'aide personnalisée au logement le 5 décembre 2017, obligeant les locataires à signer un nouveau bail modifiant leur situation : les locataires ayant des ressources supérieures au plafond PLS de plus de 20% doivent désormais payer un surloyer. Ceux qui ont des revenus supérieurs à 150% du plafond PLS ont dû quitter les lieux. Les ménages occupant un appartement dont le nombre de pièces habitables est supérieur de plus de 1 au nombre de personnes du ménage se sont vus proposer un logement plus petit. Après trois propositions refusées, ils ont dû quitter les lieux. La loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoyant que les locataires en place au moment du conventionnement peuvent garder leur ancien statut ne s'applique pas à la tour Mykérinos, conventionnée un an plus tôt.

En conclusion, les locataires ont le sentiment que la réhabilitation de l'immeuble aurait pu être une bonne opération si Élogie Siemp avait privilégié la qualité des travaux plutôt que leur quantité. Il n'était pas utile de changer les éviers, les lavabos et les baignoires pour les remplacer par des équipements de moindre qualité. Et si également elle avait assuré un véritable suivi technique du chantier.

*Françoise Samain* ■



## Transports, mobilité

L'amélioration de la mobilité pour tous est une constante des actions et des publications d'ADA 13. que ce soit au sein de l'arrondissement, dans l'ensemble de la capitale, ou au-delà de cette frontière violente qu'est encore le périphérique. L'association y a consacré un numéro spécial en 2018, dont les thèmes résonnent avec notre actualité : enjeux et risques citoyens du Grand Paris Express et de la Métropole du Grand Paris, en termes de qualité de vie, de prix du foncier, de relation entre Paris et la banlieue. Le 13<sup>ème</sup> arrondissement est au carrefour, y compris au sens géographique, de cette problématique. Nœud de communication parmi les plus denses de la capitale, la Place d'Italie elle-même y joue au demeurant un rôle névralgique, qu'il s'agisse de l'articulation entre les différents modes de transport, de leur accessibilité à tous et de l'utilisation citoyenne de l'espace dédié (modernisation du réseau des bus, usage du vélo, espace du piéton etc.).

- Vers une nouvelle place d'Italie, les défis de l'intermodalité : Lettre n°29, janvier 2018
- La modernisation du réseau de bus parisiens, Lettre n°29, janvier 2018
- « Dans Paris, à vélo on dépasse les autos ; à Paris, en vélo on dépasse les taxis ... », Lettre n°38, octobre 2020
- Où en est le prolongement de la ligne 10 du métro, Lettre n°49, mai 2024

## Vers une nouvelle place d'Italie : les défis de l'intermodalité

Numéro 29 | Janvier 2018

La place d'Italie va être la scène d'importantes transformations dans les années qui viennent. La première série de nouveautés est liée à la révision de la carte des bus parisiens qui interviendra en 2018. Nombre de lignes vont être modifiées, voire créées, tandis qu'une attention plus grande sera portée à leur articulation, que ce soit entre elles ou avec d'autres moyens de transport.

Plus précisément sur la place d'Italie : la ligne 64 sera prolongée jusqu'à Denfert-Rochereau via les boulevards Blanqui et Saint-Jacques. La ligne 61 en provenance d'Église de Pantin verra son terminus déplacé de Gare d'Austerlitz à Place d'Italie via le boulevard Vincent-Auriol. Enfin la nouvelle ligne 59 en provenance de Clamart desservira le boulevard Arago puis l'avenue des Gobelins pour elle aussi trouver son terminus à la place. L'installation systématique pour toutes les lignes des arrêts à l'entrée et à la sortie de la place raccourcira heureusement les distances constatées actuellement, sans logique apparente, entre certains arrêts. Les changements de ligne à ligne ou vers le métro seront facilités, l'accès aux points névralgiques que sont le groupe Mairie/Commissariat et le centre commercial Italie 2 sera rendu plus cohérent.

Si on ajoute aux huit lignes de bus prévues la présence de trois lignes de métro, la place d'Italie s'affirme donc toujours plus comme un nœud important dans le système parisien. Il est essentiel que l'intermodalité y soit une source de confort, non de difficulté pour les usagers. Or elle s'inscrit dans un contexte plus large de changement.

Dans le même temps en effet, la place d'Italie va être littéralement remodelée dans le cadre du programme de rénovation de sept places parisiennes. Des orientations et principes communs ont été décidés, il s'agit à présent de les mettre en musique de manière équilibrée pour tous les usagers, en veillant à ce que le piéton (que chacun est à un moment ou un autre) soit placé au centre du partage des usages. Le premier objectif est de « désencombrer » les places. Le nombre de voies dédiées aux véhicules à moteur sera diminué au profit de l'extension des jardins autour de la place et de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Ainsi est confirmée la disparition des arrêts de bus situés sur le pourtour de la place, utilisés de jour comme de nuit, y compris celui du terminus de la ligne 64.

Les perspectives des deux projets Ville et RATP sont donc bien en phase même si des incertitudes demeurent.

Ainsi, on ne peut cacher une certaine inquiétude à propos de la difficile gestion des terminus de deux lignes dans un espace devenu très restreint pour les véhicules à moteur...

Au stade actuel, il est difficile d'imaginer comment seront « accueillies » les lignes 59 et 61, surtout si l'on se réfère aux difficultés, par ailleurs compréhensibles, constatées à l'actuel terminus du 64. Or garantir une certaine fluidité à la circulation automobile est aussi un des gages de succès du programme de rénovation.

On ne saurait réduire l'amélioration de l'intermodalité à la seule implantation des arrêts de bus. La carte des stations Vélib' et Autolib' doit être consolidée, tandis qu'une attention particulière doit être apportée au développement d'aires de stationnement dédiées aux deux roues, motorisés ou non, à proximité des moyens de transport public. Ce besoin est déjà particulièrement visible boulevard Vincent-Auriol où on constate un certain parking sauvage. Ce sera aussi le cas boulevard Blanqui où un second pôle d'échanges va naître avec la création d'arrêts de bus et d'une nouvelle sortie mécanisée du métro. Pour ne rien dire bien sûr du parvis d'Italie 2... Il est aussi essentiel de conserver la station de taxis actuelle, qui complète utilement l'offre aux utilisateurs. Il faudrait enfin penser à un lieu permettant la rencontre des adeptes du covoiturage. Tout ceci posé, il restera à affiner les circulations des piétons entre les zones de différents usages pour leur garantir confort et sécurité.

Le double projet de la Ville et de la RATP offre à présent une occasion unique de réfléchir en commun à une approche globale des solutions imaginées par les divers responsables pour les différents types d'utilisateurs. Il est certes important de vouloir promouvoir de nouveaux usages sur la place, par exemple en agrandissant les espaces verts et en y facilitant l'accès. Mais il est tout aussi important que cela ne se fasse pas au détriment des conditions réelles de déplacement de la population. L'Inter Conseil de quartier Place d'Italie et Ada 13 participent à cette démarche en veillant à ce que l'équilibre des besoins de tous soit respecté : c'est une des conditions essentielles pour le succès des changements annoncés. Un beau défi à relever !

Catherine Marin ■

## La modernisation du réseau de bus parisiens

Numéro 29 | Janvier 2018

En mai 2017 a été présenté un projet de réorganisation du réseau des bus parisiens. Cette refonte globale du réseau, la première à être réalisée depuis longtemps, a été préparée par une concertation engagée dès l'été 2016 (voir *Lettre d'Ada 13*, n° 25). Avis et propositions ont été déposés sur le site de la concertation, dans des cahiers d'acteurs, à l'occasion de réunions publiques. Des élus et des habitants se sont exprimés, individuellement, ou par l'intermédiaire des associations et des conseils de quartier.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, les conseils ont fait remonter leurs réflexions au niveau de l'inter-cq transports qui les représente et qui a participé activement au débat. Les observations et suggestions recueillies à l'occasion de la concertation ont été prises en compte et étudiées afin de les préciser et d'évaluer leur faisabilité. Le schéma de restructuration final qui a été validé à l'automne 2017 annonce que la mise en place du nouveau réseau se fera fin 2018.

Pour en savoir plus

: Projet RATP :

<http://paris.grand-paris-des-bus.fr/>

Projet de la Ville :

<https://www.paris.fr/vosplaces>

Photo : Pierre Deblock



Les modifications prévues répondent dans l'ensemble aux demandes exprimées lors de la concertation. Dans le 13<sup>e</sup>, selon la nouvelle carte, quelques lignes restent inchangées, (27, 57, 62, 89 et 132), de nouvelles lignes vont être créées, d'autres encore seront modifiées, que ce soit à l'intérieur de l'arrondissement ou en dehors de celui-ci.

Ces créations et modifications correspondent à la mise en application des objectifs définis au départ :

- augmentation du nombre de bus et de leur fréquence : de nouvelles lignes vont renforcer l'offre existante (59, 25, 71) ; le raccourcissement au nord de certains parcours (47, 67, 83) permettra de fluidifier le trafic par une plus grande rotation des voitures et renforcera la desserte des zones périphériques (secteur Rungis).
- renforcement des circulations entre quartiers et entre arrondissements : le 13<sup>e</sup> sera relié avec Denfert et le 14<sup>e</sup> (prolongement du 64, création du 59) ; avec la rive droite (nouvelle ligne 71).
- renforcement des liaisons avec la banlieue et le réseau du Grand Paris Express : la ligne 325 sera renforcée par la nouvelle ligne 25, en préfiguration du T Zen 5 qui desservira le Val-de-Marne ; l'actuelle ligne 215 venant de Vincennes entrera dans Paris ; la ligne 21 sera prolongée jusqu'à Saint-Ouen.
- amélioration de l'accessibilité : le doublement de la ligne 5 de métro par le bus 61, et de la ligne 6 par le 64 va faciliter l'utilisation des transports publics par les PMR et leur accès à des

équipements comme l'hôpital de la Salpêtrière dont une entrée est située boulevard Vincent-Auriol. L'inter-cq transport du 13<sup>e</sup> se félicite tout particulièrement de cette mesure réclamée depuis longtemps. Il estime avoir été entendu à l'occasion de cette concertation. Il aurait aimé cependant qu'on retienne quelques-unes de ses autres propositions : prolongement du 47 jusqu'à Villejuif, desserte du bas de l'avenue de Choisy, maintien du terminus actuel du 83.

Il reste à compléter le dispositif en créant des parcours en rocade autour de la capitale. La Ville de Paris prévoit d'aménager les quais hauts de la Seine, de créer des bus à haut niveau de service (BHNS) sur le trajet du PC et de compléter à l'ouest la « rocade des gares » qui vient d'être amorcée par un prolongement du 91 vers la gare du Nord.

Dans l'immédiat, d'importants travaux d'aménagement sont nécessaires : il reste à mettre en place le nouveau réseau, à préparer le développement du service, à installer de nouveaux arrêts, à veiller à l'articulation des bus avec les autres modes de transport. La diminution progressive du trafic automobile pourrait-elle faciliter cette opération? C'est surtout autour de la place d'Italie en cours de réaménagement que se poseront ces questions. Il va aussi falloir gérer les nouvelles correspondances, notamment lorsque les lignes raccourcies seront relayées par d'autres lignes. Il faut garantir pour ces transferts une information claire et l'accessibilité assurée pour tous les publics.

Brigitte Einhorn ■

## « Dans Paris, à vélo, on dépasse les autos ; à Paris, en vélo on dépasse les taxis... » (chanté par Joe Dassin en 1972)

Numéro 38 | Octobre 2020

L'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France évaluait en 2010 à 16% la part du vélo dans l'ensemble des déplacements mécanisés (voitures, bus, motos...) sur les voies de surface dans Paris. Selon une enquête d'Île de France Mobilité, les déplacements en vélo auraient augmenté de 30 % entre 2010 et 2018. En juin 2020, la pratique du vélo a explosé. À Paris, le nombre de passages enregistrés sur les pistes cyclables a ainsi grimpé de 67 % entre la sortie du confinement et la fin août par rapport à la période correspondante de 2019. C'est ce que montrent les chiffres publiés mercredi 2 septembre 2020 par l'association de collectivités Vélo et Territoires, en lien avec le ministère de la transition écologique et solidaire.

Différentes mesures au niveau parisien et au niveau régional accompagnent cette évolution.

- Une aide financière pour acheter un vélo ou faire réparer son vieux vélo.

- Le développement des places de parking sécurisées pour vélos. La mairie annonce des places sécurisées à louer pour 75 € par an : des petits abris pouvant accueillir six vélos installés sur des places de parking en bord de trottoir ou bien dans des délaissés urbains, sous le métro par exemple ; une vélo-station de 198 places dans le parking Van Gogh près de la Gare de Lyon ; une autre près de la Gare Montparnasse ; des consignes véligo sécurisées dans les gares, accessibles avec un pass navigo. Elle propose également des subventions pour l'installation ou l'équipement d'espaces sécurisés pour vélos dans les immeubles d'habitation ou de bureaux. Mais ces subventions auront vraisemblablement du mal à se concrétiser car il faut trouver un local disponible dans le bâtiment, suffisamment grand et accessible. Dans le parc social locatif, où les emplacements de stationnement sont la propriété du bailleur, c'est sans doute possible sans trop de difficultés. Dans les copropriétés, c'est évidemment plus compliqué. De plus, on n'imagine pas un parking vélos au xième sous-sol !

À la sortie du confinement, des pistes cyclables reliant de façon provisoire des tronçons déjà existants pour les mettre en réseau ont été réalisées. Leur tracé a été établi en concertation avec le

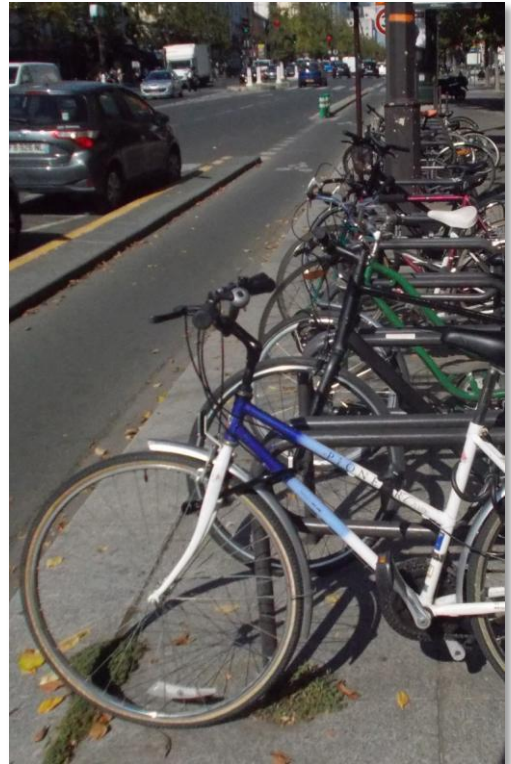
« collectif vélo Île-de-France » regroupant 38 associations de Paris, et des petite et grande couronnes. Encore faut-il que la tentation du retour en arrière ne l'emporte pas. Le Collectif Vélo Île-de-France est plus que jamais mobilisé en cette rentrée pour faire basculer l'Île-de-France dans un monde définitivement cyclable. Il a déjà obtenu la suppression du port du masque obligatoire pour les cyclistes et négocie département par département le tracé qui sera pérennisé.

La conjonction de ces mesures a été efficace. À titre d'exemple, à la Défense, la piste cyclable sur le Pont de Neuilly, les aménagements sur la dalle et l'ensemble du boulevard circulaire Nord, les parkings à vélo provisoires, ont permis de passer de 600 vélos par jour en mars dernier à 4500 en juillet.

Mais pour que le cycliste trouve réellement sa place dans le paysage francilien, il reste à envisager de nouveaux aménagements comme des carrefours cyclables protégés permettant au cycliste

de tourner à gauche sans braver le flot des voitures le serrant par derrière ou venant de face, ainsi que le traitement des nombreuses coupures urbaines que sont les artères très circulées, dangereuses à franchir, les voies ferrées, les voiries dangereuses à emprunter du fait de leur aménagement insuffisant ou de leur mauvais état, ou les grandes emprises que forment les stades, les parcs urbains fermés la nuit, les gares de triage, les usines de traitement des ordures ménagères, les hôpitaux, les cimetières... Il faut aussi penser de façon plus ambitieuse et plus coordonnée la question des places de parking sécurisées.

Il faudrait aussi que les cyclistes pensent qu'ils sont aussi parfois des piétons !



Françoise Samain ■

## Où en est le prolongement de la ligne 10 du métro?

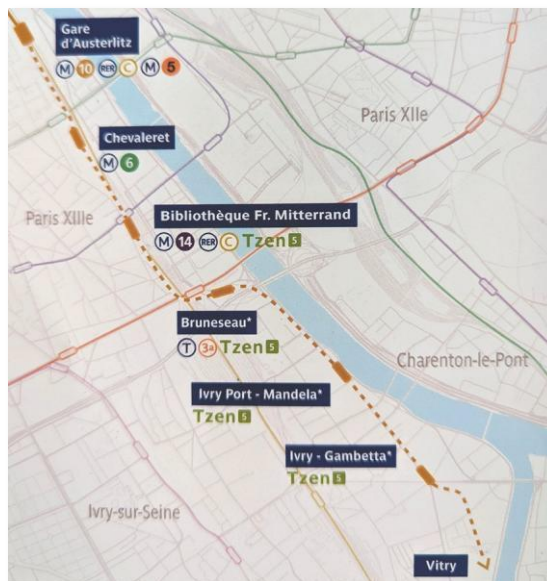
Numéro 49 | Mai 2024

Deux lignes du métro parisien, la ligne 5 et la ligne 10, ont un terminus dans notre arrondissement (place d'Italie pour la 5, et gare d'Austerlitz pour la 10). Leurs prolongements en direction de la banlieue sont envisagés depuis des dizaines d'années, que ce soit en direction de Poterne des Peupliers (quartier mal desservi par le métro) et Gentilly pour la première et Ivry-sur-Seine – Vitry-sur-Seine pour la deuxième. Nous avons contacté, en février 2024, Grégory Geminel, directeur de « La Grande 10 », l'association « Pour promouvoir le prolongement de la ligne n°10 du métro », afin de faire le point sur ce projet.

**Pouvez-vous nous présenter rapidement votre association ? Quelles sont les structures qui y adhèrent ? Est-elle ouverte aux particuliers ? Quelles actions mène-t-elle ?**

La Grande 10 a été créée en 2016 à l'initiative des villes d'Ivry-sur-Seine et de Paris, de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, et du Conseil départemental du Val-de-Marne, puis rejointe en 2017 par Vitry-sur-Seine et les acteurs économiques qui nous soutiennent : SEMAPA, SADEV94, Engie, Silver innov... Nous ont rejoints en 2022 la CDC, puis en 2023 le groupe Patriarche et la ville de Charenton-le-Pont. Notre projet est évident pour les Parisiens, les Val-de-Marnais, pour les mobilités et le climat. Nous avons eu des vœux avec des votes unanimes de toutes les collectivités locales en 2022. L'intérêt général prime. Comme 9 000 citoyens l'ont déjà fait, chacun peut adhérer symboliquement en signant notre pétition sur notre nouveau site (<https://lagrande10.fr/>) ou lors de nos actions, présences aux fêtes de ville, fêtes de quartier. Je peux proposer des présentations en tant que directeur... M. Clément Pecqueux (adjoint au maire d'Ivry) est le président de notre association et M. Antoine Guillou (adjoint à la maire de Paris), son secrétaire général. Leur engagement est un sacré atout. Et tous nos membres font rayonner notre ambition.

**En quoi ce prolongement de la ligne n°10 en direction d'Ivry et Vitry participe-t-il à la continuité urbaine entre le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris et la proche banlieue ?**



Le prolongement permettra de révolutionner et d'apaiser les déplacements dans nos territoires en pleine mutation, de relier Paris et sa banlieue au Grand-Paris Express par une nouvelle radiale et de soulager les infrastructures existantes. La réussite de la densification urbaine est notamment conditionnée par la mise en place d'une desserte efficace, des transports en commun structurants et tous complémentaires.

La phase I, avant 2030, comprend 4Km - 5 stations à créer jusqu'Ivry Confluences. Après 2030 - 3,3 Km - 3 ou 4 stations (dont le raccordement

à la ligne 15) à créer jusque Vitry. Objectif : 70 000 passagers/jours et 25 000 tonnes de CO2 par an en moins soit le poids de 2 tours Eiffel ! Certains disent qu'il est temps de relier la Capitale au Val-de-Marne !

**Quelles sont les principales caractéristiques de ce projet ?** Répondre aux enjeux de densité et de mixité sociale. Accompagner la transition énergétique vers des modes de circulation doux. Desservir et apaiser les déplacements au sein des zones en mutation ZAC Paris Rive

• • •

## Transports, mobilité

Gauche, Ivry Confluences et Les Ardoines, soit plus de 550 000m<sup>2</sup> d'aménagements d'anciennes terres industrielles. C'est une des plus grandes OIN (Opération d'intérêt national) de notre pays. Il s'agit pour nous de relier entre eux, le RER C, la ligne 15 du GPE (Grand Paris Express), les lignes 5, 6 et 14 du métro, le T3a, Tzen5, les lignes de bus existantes, les nouvelles voies cyclables... Nous dessinons la ville de demain au sud- est de Paris.

**Combien d'habitants seraient-ils desservis? Quel est le nombre d'emplois couverts? Combien d'étudiants seraient concernés?**

360 000 habitant.es aujourd'hui vivent sur nos 3 territoires et à l'horizon 2030 arriveront en plus 30 000 étudiants, 60 000 habitants et 100 000 emplois. Connecter Paris à la banlieue, c'est renforcer le maillage des transports de toute la Région, du GPE (la ligne 15 Sud arrive en 2025), c'est désengorger le tramway T3a déjà surchargé avant l'arrivée des tours Duo et des aménagements de Charenton, etc. C'est aussi soulager la desserte de proche couronne du RER C qui souffre.

**Où en sont les études ? Quel est l'échéancier envisagé pour les deux phases et leur coût ?**

La finalisation du dossier d'Emergence remonte à janvier 2018. Il précise que le prolongement est faisable et judicieux. La Grande 10 a illico demandé à l'époque un Document d'orientations et de caractéristiques principales (DOCP), soit une seconde étape (10 à 12 M d'Euros pour affiner le projet, choisir les bons tracés et aller vers le Schéma de principe. Le nouveau CPER 2021-2027 devait l'acter.

Or, depuis 2020 nous attendons le nouveau CPER. Mais enfin un protocole d'accord vient d'être signé le 20 décembre 2023 entre les 2 décideurs, l'Etat et la Région.

**Ce projet est-il inscrit au contrat de plan Etat-Région Ile-de-France de 2021-2027 ? Le futur CPER 2027- 2032 sera-t-il celui qui permettra le lancement du premier coup de pioche?**

Nous sommes bien au centre du nouveau CPER dit de 2023- 2027, victoire ! Ce projet est essentiel à l'échelle régionale. Le coût global, ce sont les études qui justement permettront de le préciser. Disons prudemment qu'il s'élèverait à plus de 1,2 Md d'euros. Nous attendons que les administrateurs d'Île-de-France-Mobilités s'engagent et signent des conventions de financement dès 2024 pour les nouvelles études, le DOCP sur Paris- Ivry et une première étude précise sur Ivry-Vitry. Le rythme serait idéal vis-à-vis du CPER 2027-2032 et pour voir s'engager les travaux dès 2027 pour la phase I.

C'est pourquoi nous sommes déterminés et vigilants. Beaucoup de temps a été perdu par les décideurs. Jean Castex PDG de la RATP vient de nous écrire. Il dit « suivre notre dossier avec une vive attention ». Je crois que nombre d'ingénieurs et de compagnons s'impatientent pour engager l'acte 2 du Grand Paris Express.

*Propos recueillis par Gilles David ■*

**Site :** <http://lagrande10.fr>

**Courriel :** [contact@lagrande10.fr](mailto:contact@lagrande10.fr)

## Santé

Marquée par le vieillissement de sa population et la part importante des migrants et des personnes en difficulté d'insertion, le 13<sup>ème</sup> a été pionnier dans la réflexion sur l'accès aux soins médicaux pour tous et la coordination des acteurs de la santé, comme le souligne Ada 13 dans un article très précis et documenté de sa lettre n° 35 de septembre 2019 consacré au « Pôle santé Paris 13 », à l'occasion de la création d'une « communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), la 1<sup>ère</sup> en Ile de France. Depuis lors et dans ce cadre, un contrat d'objectifs a été signé avec l'ARS et l'assurance maladie en janvier 2020, prévoyant un financement de projets sur 5 ans. Le moment de l'évaluation approche donc et Ada 13 souhaite y être associée : la loi instituant les CPTS, prévoit en effet l'intégration dans sa gouvernance des associations représentatives de la population du territoire concerné. Il s'agit d'être, aux côtés des professionnels de santé, des relais auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques de santé de proximité.

- Le pôle santé Paris 13, Lettre n°35, septembre 2019

## Le pôle santé Paris 13

**En 2011, le Pôle Santé Paris 13 a été créé par des professionnels de santé du 13<sup>e</sup> arrondissement Cette association, financée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et par l'Assurance Maladie, a réalisé depuis sa création différentes actions : prévention, coordination, facilité d'accès à un médecin traitant.**

Quelques exemples :

- la création de Maisons de Santé pluriprofessionnelles (Lahire-Jeanne d'Arc, Yersin, Maryse Bastié et, fin 2019, Chevaleret). Il en est résulté de nouvelles installations sur le territoire (15 médecins généralistes, des infirmières, des sages-femmes) ;
- un parcours de prévention et de dépistage dans les foyers de migrants du 13<sup>e</sup> ;
- la délivrance gratuite en pharmacie de substituts nicotiques pour les fumeurs dépendants pendant le « Mois sans tabac »;
- la recherche d'un médecin traitant assurant des visites à domicile pour les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer ;
- des soirées de formation et coordination pluriprofessionnelles; l'organisation par les pharmaciens d'auto-mesures tensionnelles à domicile sur prescription médicale ;
- des permanences de vaccination contre la grippe. Environ 150 professionnels de santé de l'arrondissement ont participé jusqu'ici aux activités du pôle qui sont sous-tendues par des convictions précises : les membres du pôle sont des professionnels qui assument à titre individuel ou en équipe la responsabilité de la santé de leurs patients, et à titre collectif la responsabilité de la santé de la population locale. Ils pensent que le respect et le souci de l'autre, qu'il soit patient, habitant ou professionnel, sont au cœur de leurs métiers et qu'il y a un besoin vital de décloisonnement (entre les professionnels de la santé et ceux du secteur sanitaire et social, entre ville et hôpital...). Pour eux, l'action collective est la seule manière d'améliorer la réalité sanitaire et sociale. Il faut agir localement mais penser globalement (expérimenter au niveau local, évaluer, modéliser, partager, diffuser...). En 2018 le Pôle devient la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du 13<sup>e</sup>. Les CPTS, instituées au niveau national par la loi sur la modernisation du système de santé de janvier 2016, sont un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée.

Parmi leurs six missions, on retrouve la prévention et la garantie pour tous les habitants d'accéder aux soins. Ceux-ci doivent aussi pouvoir consulter un spécialiste dans un délai approprié (dans la journée en cas de nécessité). Les passages entre hôpital et médecine de ville doivent être mieux coordonnés. Il s'agit enfin d'assurer le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou poly-pathologiques.

Le Pôle Santé Paris 13 qui préfigurait ce dispositif, a été en 2018 la 1<sup>ère</sup> CPTS à voir le jour en Île-de-France. Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé avec l'ARS Île-de-France en septembre 2018. Pour faire face à ses nouvelles missions le Pôle s'est restructuré et a adopté de nouveaux statuts.

Aujourd'hui le diagnostic est clair : il y a de plus en plus de personnes âgées et très âgées, de plus en plus de personnes cumulant plusieurs maladies chroniques, de plus en plus d'inégalités sociales et géographiques de santé. Le système hospitalier est sous tension, les professionnels de santé en ville sont répartis de manière hétérogène, les soins sont insuffisamment coordonnés.

Face à ces défis, le Pôle santé Paris 13 met en place plusieurs dispositifs : un parcours intégré de santé et de soins, un guichet unique pour les professionnels pour traiter les situations difficiles, une réponse aux demandes de soins non programmés en ville et une aide aux personnes qui cherchent un médecin traitant.

Ces chantiers vont associer plusieurs partenaires du territoire : les CPTS du 13<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup>, l'association Génération 13, des hôpitaux (Pitié-Salpêtrière, Cochin- Broca, St Joseph-Léopold Bellan), le dispositif d'aide à la coordination « Ensemble-CLIC-MAIA Sud », le réseau Memorys. La CPTS du 13<sup>e</sup> participe, avec ces partenaires et avec d'autres, au déploiement sur l'arrondissement d'un système sécurisé d'information partagée, TerreSanté, qui sera un support indispensable pour tous ces chantiers.

Les habitants du 13<sup>e</sup>, à travers les associations et les conseils de quartier, ont un rôle très important à jouer dans tous ces projets.

Brigitte Einhorn ■

## Climat, biodiversité

Après la déception née de la tenue à Bakou, capitale pétrolière de l'ex-URSS, de la COP 29, un retour en arrière sur les engagements de la COP 27 et le scepticisme qu'elle engendrait déjà, est particulièrement salutaire (voir articles du n°45 de janvier 2023). Plus directement près de nous, la présentation prochaine de la version définitive du PLU bioclimatique et de sa perspective- phare de neutralité carbone à l'horizon 2050- invite à s'interroger sur les politiques conçues et appliquées au cours des années écoulées, pour Paris et pour la Métropole du Grand Paris, en vue de l'intégration de la nature à la ville et pour faire face aux impératifs de la rénovation énergétique ((articles du n° 44 de septembre 2022 et n°35 de septembre 2019). Pour approfondir ces questions, on y trouvera une abondante bibliographie, émanant principalement de l'APU, de l'ADEME comme de l'Agence parisienne du climat, et d'accès en ligne gratuit.

- Maîtriser notre environnement sonore, Lettre n°27, juillet 2017
- L'aménagement d'un îlot de fraîcheur dans le 13<sup>e</sup>, Lettre n° 35, septembre 2019
- Les méfaits de la pollution lumineuse, Lettre n°42, décembre 2021
- Paris question nature, Lettre n° 44, septembre 2022
- Climat et urbanisme : l'urgence, Lettre n° 44, septembre 2022
- Bla, bla, bla COP ? Encore un an de perdu, Lettre n°45, janvier 2023
- De la COP27 sur le climat à la COP 15 sur la biodiversité, le mauvais choix du président.... N° 45, janvier 2023
- Isolation des logements, Lettre n°45, janvier 2023
- Novembre 2024, un mois néfaste pour les COP Lettre n°51, décembre 2024

## Maîtriser notre environnement sonore

Numéro 27 | juillet 2017

Dans un numéro spécial de Liaisons paru en 2017 (<https://fne-idf.fr/images/liaison/LIAISON-BRUIT-2017.pdf>), FNE Île-de-France et Bruit-parif ont dressé un bilan du bruit et de ses impacts en région francilienne, où 9 personnes sur 10 se disent préoccupées par cette question. La moitié d'entre elles s'inquiètent fortement selon une enquête IFOP de 2014. Cette situation s'explique par l'urbanisation intense, le niveau important des déplacements motorisés, le développement économique. La pollution par le bruit est source de gêne pour la population, notamment de nuisances pour sa santé : perte d'audition, troubles du comportement et du sommeil, maladies cardiovasculaires... En 2016, on évaluait à 57 milliards d'euros par an le coût des traitements nécessités par ces perturbations. Dans l'agglomération parisienne, le bruit des transports entraîne une perte importante de mois de vie en bonne santé, estimée à 7,3 par habitant en moyenne. Des mesures ont été prises, comme la loi bruit de 1992 et la directive de 2002, mais il faut aller au-delà. La prise en compte de l'environnement sonore doit être un impératif pour les architectes et les urbanistes, pour les élus des collectivités locales et pour leurs services administratifs. Une action politique volontaire doit être menée, dans la longue durée, à échéance de 30 ou 50 ans, en développant les mesures d'insonorisation mais aussi en assurant la surveillance, la réduction des nuisances sonores et leur compensation selon le principe du « pollueur payeur ». La mobilisation doit être générale et rassembler institutions étatiques et territoriales, associations, citoyens, constructeurs et gestionnaires



## L'aménagement d'un îlot de fraîcheur dans le treizième

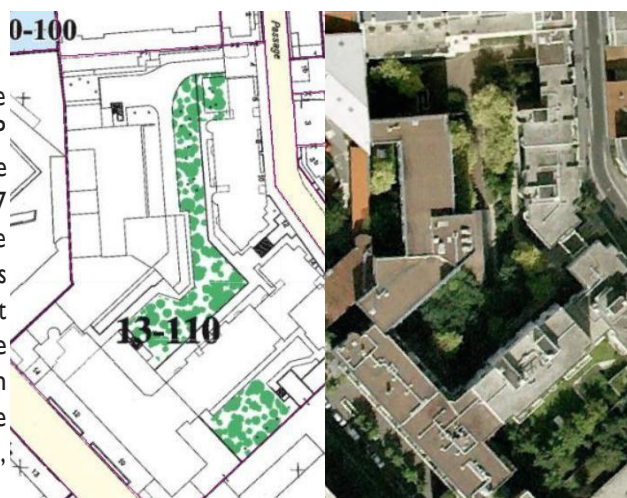
Numéro 35 | Septembre 2019

**Au moment de la rédaction de ces lignes, fin août, une nouvelle période de chaleur s'abat sur Paris. Il ne s'agit pas de canicule, mais les parisiens qui n'ont pas quitté la capitale cet été se souviendront des deux périodes à plus de 40°C qui se sont succédées cette année. Et 2018 ne fut pas en reste.**

**La chasse aux îlots de chaleur urbains (ICU pour les spécialistes) est ouverte. Les publications sur le sujet et les déclarations publiques pullulent. Nous décrivons ici un cas concret, d'initiative privée, qui peut inspirer d'autres copropriétés.**

### Un îlot urbain en zone dense

Le site est un îlot urbain du quartier des Peupliers dont le jardin intérieur figure sur le PLU de Paris comme EVP (espace vert protégé). La construction date de 1990. Elle comporte environ 300 logements bâtis en immeubles R+7 dans une configuration d'îlot fermé desservi par la rue Charles-Fourier, très passante, et le passage Foubert, plus calme. Cette parcelle mitoyenne de la Mie de Pain est partagée en copropriété. Elle fait environ un hectare, le jardin central environ 1 500m<sup>2</sup> plantés avec un important couvert arboré, composé d'un mélange d'essences indigènes et d'ornement (acacias, érables, mûriers, liquidambers).



Configuration du site à partir du parcellaire de l'atlas du PLU de PARIS et de Google Earth

• • •

# Climat, biodiversité

La strate herbacée et arbustive est composée de gazon de lierre terrestre et d'arbustes d'ornement. L'entretien est confié à une entreprise de paysage.

## Pourquoi une opération de restauration paysagère?

La première raison est simple : le jardin est entré en période de sénescence. Il a beaucoup souffert des périodes de chaleur estivale aggravées depuis quelques années, avec un arrosage limité aux seules périodes de stress hydrique intense. Les arbres n'ont pas été élagués correctement, mettant en péril la stabilité de l'armature végétale et l'avifaune nicheuse (trois nids ont été répertoriés).

La seconde raison est plus complexe : les habitants n'avaient pas vraiment pris conscience de l'intérêt patrimonial de cet espace vert ; encore moins de son intérêt dans la lutte contre le changement climatique, dans la mesure où l'effet de rafraîchissement bioclimatique de l'îlot tout entier était difficile à diagnostiquer.

Or la démonstration s'est avérée possible, même en l'état dégradé du jardin au cours de la période caniculaire de juillet 2018. Cette différence, de l'ordre de 3 à 4°C, prouvait que le jardin, même en période de stress hydrique, avait un effet de climatisation naturelle très sensible.

## Programme de rénovation paysagère et de résilience bioclimatique

Les effets bénéfiques en matière de rafraîchissement urbain ont été démontrés. Il s'agit maintenant de les pérenniser en revitalisant les espaces plantés et en assurant leur entretien dans une perspective plus écologique.

Le calendrier de restauration est déjà largement engagé. Il comporte:

- la pose d'un système d'irrigation automatique, géré de manière économe afin d'affronter les périodes de sécheresse estivale : les travaux ont été effectués fin 2018.
- La réfection du gazon et des espaces plantés en lierre terrestre: elle a été effectuée après l'installation de l'arrosage
- une campagne d'élagage de rééquilibrage des arbres en respectant les nidifications (mars-avril 2019)
- un cahier des charges d'entretien entièrement remanié en faveur d'une gestion agro-écologique du jardin tout au long



de l'année, privilégiant les techniques de « permaculture », de lutte biologique et de tontes minimales favorisant la biomasse. Pour la suite :

- la régénération des trois strates herbacées, arbustives et arborées se fera naturellement avec l'irrigation de toutes les surfaces plantées
- on peut envisager de renforcer la strate arbustive au fil du temps pour consolider les massifs existants.
- Une campagne de mesures de la température a été menée au cours de la semaine du 24 au 30 juin, sans prétention d'ordre scientifique, pour rendre compte des impacts positifs sur les périodes caniculaires. Les écarts entre le côté rue et le côté jardin ont atteint 5°C pendant les plus fortes chaleurs !



Côté rue Fourier



32°C

## Conclusions :

• Cette expérience à bonne échelle confortera sans doute les études d'urbanisme sur les Îlots de Chaleur Urbaine à Paris. Ce n'est pas une démonstration mais une application qui peut être utile dans de nombreux cas similaires.

• Un coup d'œil sur l'atlas du PLU montre que l'îlot concerné est le seul espace vert protégé qui subsiste dans ce secteur du quartier des Peupliers. Les cœurs d'îlot sont trop souvent bétonnés ou insuffisamment végétalisés pour créer une biomasse suffisante permettant d'obtenir localement, puis globalement, une amélioration sensible du confort climatique.

L'autre conclusion tient en un mot : il serait utile de faire la même démarche sur de nombreux cœurs d'îlots parisiens. En associant bien entendu les copropriétés concernées.

Emmanuel Leguy ■

28°C



Côté jardin

## Les méfaits de la pollution lumineuse

Numéro 42 | Décembre 2021

**L'éclairage des rues est nécessaire pour le confort et la sécurité des habitants. Pourtant, la grande majorité des installations d'éclairage public sont vétustes et la consommation d'électricité pèse lourdement sur les budgets des communes et donc sur nos impôts locaux. En France, il y a 11 millions de réverbères. Ils consomment environ 1 300 mégawatts d'électricité, soit la production d'une tranche de centrale nucléaire. L'éclairage public représente 41 % de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 670 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.**

Mais il n'y a pas que l'éclairage public, il y a aussi les vitrines, les panneaux publicitaires et les installations artistiques éclairées

L'excès de lumière artificielle empêche de voir les étoiles. Quand voit-on la Grande Ourse à Paris ?

L'éclairage nocturne a des conséquences dramatiques sur la biodiversité : de nombreux animaux, et pas seulement les oiseaux, ont besoin d'une alternance jour/nuit

Mais aussi – ce qu'on sait moins – la pollution lumineuse est dangereuse pour notre santé : elle dérègle l'horloge biologique, altère le système hormonal, et a des conséquences sur la reproduction et le vieillissement. Elle influe également sur la production de mélatonine, ce qui est un facteur aggravant de cancer du sein. La perturbation de l'horloge biologique augmente en outre le risque de diabète et de dépression.

Il est urgent d'agir. La loi de 2010 dite Grenelle 2 a fixé l'objectif de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle.

Mais il faut passer des intentions aux actes. Le 28 mars dernier, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement à prendre des arrêtés



Carte de la pollution lumineuse établie par l'ONB



« Réverbère « intelligent » »

contre la pollution lumineuse dans un délai de neuf mois, et l'a condamné pour son inaction en prononçant une astreinte de 500 euros par jour de retard.

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB) vient de publier début novembre son bilan de l'année 2021 sous le titre « Biodiversité en crise : il est urgent d'amplifier les actions ». Pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité, ce document souligne la nécessité de s'attaquer en priorité aux effets générés par les activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes. Malgré une prise de conscience de plus en plus forte et des moyens financiers régulièrement rehaussés, il rappelle que les moyens déployés ne sont pas encore suffisants : 2,4 milliards d'euros en 2018, soit seulement 0,1 % du produit intérieur brut (PIB).

Se munir d'infrastructures rénovées permet à la fois à de réduire la facture d'énergie, de fournir un niveau d'éclairage adapté et de garantir la sécurité des habitants. Plusieurs solutions participent à la mise en place d'un éclairage intelligent : équiper les luminaires de LED permet de réaliser d'importantes économies d'énergie ; installer des capteurs de présence permet d'adapter la luminosité en fonction de l'environnement et des situations. Dans le 13e, la Ville a installé en 2015, square de la Bergère d'Ivry et rue Croulebarbe, de nouveaux réverbères qui détectent le mouvement : lumière douce quand il n'y a personne, plus forte en cas de passage de piétons. C'est plus confortable pour les riverains et économe en énergie. Nous ne pouvons qu'adhérer. Pourquoi ne pas généraliser ?

Pierre Deblock ■

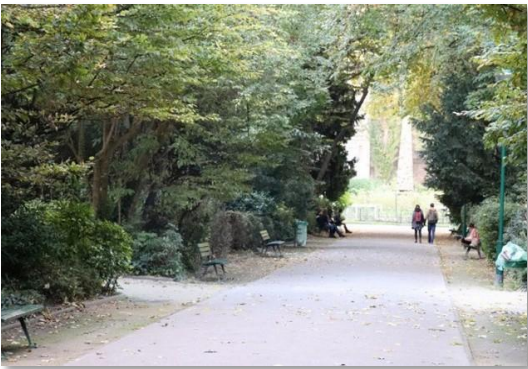
## Paris question nature

Numéro 44 | Septembre 2022

Il n'est pas question de traiter in-extenso ce sujet éminemment complexe dans cette courte rubrique mais de faire un rapide inventaire des règles et des outils qui permettent de faire un point global. Cette problématique n'est pas nouvelle et dans une brève perspective historique il est utile de rappeler sur cette question de l'intégration de la nature à la ville que le baron Haussmann, par exemple, a eu une bonne réponse consistant à bâtir ses immeubles à l'échelle de l'arbre. Les alignements en témoignent ainsi que la trame des jardins publics et des parcs. Cet héritage constitue toujours l'essentiel du patrimoine arboré de Paris. Depuis lors, il serait intéressant de faire un diagnostic des grandes étapes historiques de l'évolution de la question « nature » au fil du temps. Ce serait un sujet de thèse... Passons à une courte revue des bases de données, des règles et des pratiques susceptibles pour le moins de nourrir une réflexion sur le sujet, voire de passer à l'action. Pour ceux que cela intéresse il convient d'abord de feuilleter « la bible » sur le sujet publiée par l'Ademe sous le titre « Aménager avec la nature en ville », le titre est explicite. Il fournit les bases scientifiques et techniques du sujet.

Puis si l'on zoome sur Paris et que l'on recherche les documents stratégiques qui cadrent le sujet, il faut ouvrir successivement :

- le Plan Climat de Paris publié en 2008 et révisé en 2017. Il est évidemment cadré sur les objectifs de la Ville, à 2030 et 2050, de diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre et de l'empreinte carbone, incluant différents moyens, dont les végétalisations et la restauration des sols urbains,



- le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 publié en 2018 dont le riche contenu revient à engager une renaturation des espaces urbains qui ne peut, par contre, s'inscrire que dans une vision de long terme. Il faut donc aller beaucoup plus loin,

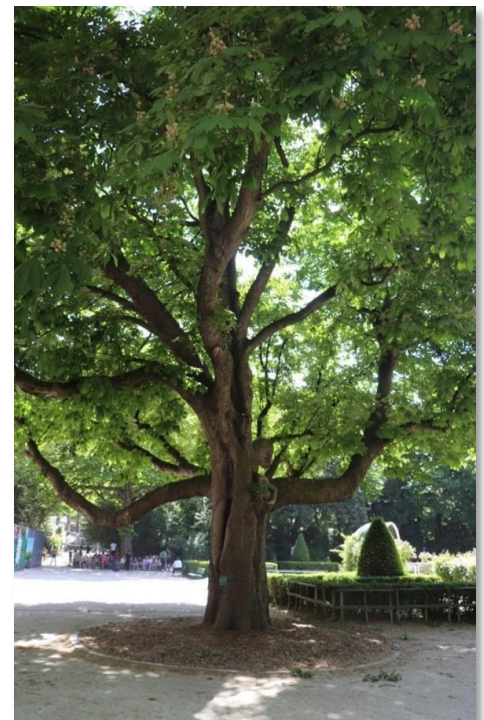
- on ne peut citer qu'en troisième position le PLU en cours de révision dans la mesure où de facto c'est l'ancien qui s'applique, mais le PADD publié annonce clairement que ce document de planification sera « bioclimatique » - il ne peut l'être également que sur le long terme - donc on verra... Il serait inconséquent au regard de l'été que l'on vient de vivre de ne pas citer le « Plan Canicule » publié en 2019 sous le timbre du Conseil de Paris. D'autant que ce document cible très clairement l'enjeu qui est la santé des habitants et nous ramène à un autre sujet- que nous n'avons pas osé qualifier de « brûlant » qui est celui des cœurs d'îlots, donc des jardins privés qui doivent contribuer à la climatisation naturelle de la ville. On les cite en tant qu'ICU pour « Îlots de Chaleur Urbains »

Sur le sujet, on peut trouver facilement de la documentation dans les publications de l'APUR ou dans un guide remarquable intitulé « Les espaces verts de mon immeuble » publié par l'association GDIE ([gdie-asso.org](http://gdie-asso.org)). La ville de Paris par l'intermédiaire de l'Agence Parisienne du Climat et des ateliers de jardinage ouvre aussi de multiples sources d'information sur la gestion des espaces verts privés.

Mais il y manque apparemment une pédagogie claire sur deux déterminants : les enjeux réels et la stratégie des acteurs. Les enjeux de climatisation naturelle ne sont pas si faciles à appréhender car ils font appel à des concepts scientifiques de biomasse végétale et d'évapo-transpiration, sans oublier la thermodynamique. Sur le plan pratique, par contre, l'effet climatisation naturelle est indéniable en cœur d'îlot planté et généreusement arboré (cf le n° 35 de la Lettre). A l'échelle urbaine c'est une autre affaire.

Cependant, des études récentes montrent que des petits espaces verts (privés) de l'ordre de 0,1ha espacés en moyenne de 300m

pourraient avoir une action rafraîchissante au moins aussi efficace que les grands parcs (publics). Nous sommes là à l'échelle de la



.trame urbaine de Paris.

Le marronnier du square Le Gall a 128 ans.

...

## Climat, biodiversité

On réservera pour la fin la question épineuse des acteurs pour essayer de cerner leur motivation. On écartera les promoteurs puisqu'ils sont soumis à réglementation. Donc, en début de chaîne, on sollicite les agences immobilières avec une question simple : comment valorisent-ils les lots bien dotés



Quand la SEMAPA donne le mauvais exemple : massacre à la tronçonneuse quai d'Ivry (octobre 2020)

en espaces verts ? La réponse est vague, du genre « au doigt mouillé », d'autant que pour le moment les tendances de marché sont trop complexes pour introduire un facteur discriminant écologique. C'est d'ailleurs l'acheteur qui fait le marché et son niveau de sensibilité à ce paramètre est difficile à cerner.

Passons justement aux principaux intéressés, les copropriétaires, qui sont également acteurs du marché immobilier. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ont eu plutôt tendance à arbitrer en faveur de la construction en cœur d'îlot au détriment des espaces verts privés patrimoniaux, au demeurant souvent mal conçus et historiquement gérés selon des critères obsolètes (voir plus loin). Il est possible dans le cadre du futur PLU de les inciter à mieux valoriser ce patrimoine qui semble surgir du passé. Avec les deux sempiternels moyens d'action auprès des Conseils syndicaux et autres grands propriétaires : la carotte ou le bâton. Pour ce dernier, du ressort exclusif du PLU, il s'agirait d'instituer une règle absolue de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui serait une sorte de révolution... périlleuse politiquement ! Ou bien de proposer une aide ciblée à la restauration écologique des espaces privés peu ou mal végétalisés, voire dévorés par le béton. Plus rien n'étant insignifiant au regard du péril climatique, pourquoi pas les deux ?

La piste conduit également aux syndicats de copropriété qui bottent en touche au motif que la gestion des espaces verts est l'affaire des professionnels des jardins qu'ils mandatent. On arrive avec ceux-ci au bout de la chaîne de survie des espaces de nature urbains. Avec une surprise de taille que l'on peut résumer comme suit : ceux qui sont en première ligne face à ces enjeux sont souvent les moins motivés pour mettre en œuvre les nouvelles bonnes pratiques d'entretien, parce que c'est contraire à leur intérêt. Pour comprendre sans épuiser le sujet il suffit de mentionner la gestion des espaces enherbés qu'on traite comme des pelouses de golf, avec un cahier des charges prévoyant jusqu'à dix tontes par an. Si on a bien suivi le fil conducteur de cet article on comprend bien que c'est totalement contreproductif sur le plan écologique : moins de végétation, moins de biomasse,

moins d'insectes, moins de fraîcheur etc... Le bon plan consisterait à diviser par deux cette prestation. Inutile de commenter.

Ceci étant, des prestations plus écologiques, incluant la plantation de végétaux adaptés, une gestion plus sensible aux variations climatiques et la mise en place inéluctable de systèmes d'irrigation intelligents pourraient compenser ce manque à gagner. Il reste donc beaucoup à faire pour cette génération de « jardiniers naturalistes ». Comme d'ailleurs pour tous les acteurs de la ville qui acceptent d'affronter les enjeux d'une ville plus verte.

Mais pour le moment, l'échiquier parisien est encore bien là, avec ses cases brunes et ses cases vertes, et reste maître du jeu...

Emmanuel Leguy ■

**Nota bene** : le baron Haussmann était certes sensible à des concepts pré-hygiénistes mais on doit surtout à l'ingénieur Adolphe Alphand l'aménagement de cette trame verte publique, qui pour l'époque constituait un réel progrès. Maintenant le constat reste cruel : Paris dispose d'une couverture arborée largement insuffisante face aux périodes caniculaires répétées (seulement 9% de sa surface !). Loin derrière les autres capitales européennes (source : une étude du MIT).

## Climat et urbanisme : l'urgence

Numéro 44 | Septembre 2022

**Quelques jours de grosse chaleur en juin, une longue période de canicule de début juillet à mi-août. Les menaces sur l'énergie se précisent ... À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore comment l'été se terminera. Tous les grands magasins (et pas mal de petits) restent éclairés la nuit et font marcher la climatisation à fond. Les chantiers de construction gourmands en béton se poursuivent, à contre sens de l'Histoire.**

Pendant ce temps, l'élaboration du futur plan d'urbanisme de Paris, dit « bioclimatique » se poursuit.

Le PLU actuel a été approuvé en 2006. Le prochain va fixer les règles d'urbanisme jusqu'en 2040 ou 2050. Bien entendu, il pourra être amendé pendant cette période, avec une procédure allégée.

Le Conseil de Paris a décidé que le futur PLU sera bioclimatique, c'est-à-dire qu'il devra comporter des ambitions en matière de protection des espèces animales et végétales, de lutte contre le réchauffement climatique.

Un PLU est un règlement qui comprend une partie rédigée et une partie cartographique (avec des cartes jusqu'à l'échelle 1/2000). Il comporte des précisions sectorielles (quartiers), linéaires (rues), et ponctuelles (îlots). C'est en se référant au PLU que l'autorité municipale approuve, refuse ou demande de modifier les permis de construire ou de démolir, et dessine le paysage de la ville de demain, avec des espaces réservés pour équipements publics ou espaces verts, avec des contraintes et des priorités pour les commerces, etc. ...

Compte tenu de la place du droit de propriété dans notre système juridique, le PLU doit parfois adopter des compromis entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. Mais la conviction que la ville est faite pour le bien commun doit l'emporter.

Le calendrier d'élaboration du PLU comprend quatre étapes :

1. L'atelier parisien d'urbanisme (APUR) a présenté en 2021 un diagnostic complet et précis de l'état des lieux. Ce document est en ligne sur le site de l'APUR ([www.apur.org](http://www.apur.org)).

2. De janvier à avril il y a eu la présentation du projet de Plan d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document contient des orientations positives et consensuelles.

On peut cependant regretter qu'il ne contienne pas de diagnostic sur l'état actuel de la biodiversité à Paris et qu'il livre des injonctions contradictoires (par exemple que la ville soit à la fois plus verte et plus dense) sans donner des pistes pour résoudre la contradiction.

Il annonce sur certains sujets « des encarts spécifiques » (par exemple la réouverture de certains tronçons de la Bièvre), mais on ne sait pas quand ils seront publiés.

3. Cet automne, il y aura l'élaboration du règlement proprement dit et la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le PLU

actuel nous montre que ces documents sont très détaillés et très techniques. Des spécialistes et des prestataires ont commencé à y travailler. Il y aura dans le PLU deux types d'OAP : plusieurs OAP thématiques (Biodiversité et adaptation au changement climatique ; Héritage, transformation et/ou réhabilitation ; Constructions neuves ; Ville du quart d'heure ; Espace public ; Liens métropolitains) et des OAP particulières pour les secteurs où un renouvellement urbain est mis en œuvre (pour le 13<sup>e</sup>, nous sommes concernés par les ZAC).

4. Début 2023 aura lieu l'enquête publique avant le vote du PLU par le Conseil de Paris.

### Nos observations

Les orientations d'aménagement et de programmation vont être rédigées avant l'élaboration du règlement. Leur rédaction semble avoir commencé avec (et seulement avec) des experts. Il faut que les conseils de quartier, les associations et les habitants s'en mêlent. Être informés ensuite ne suffit pas ... Sans attendre, nous pouvons identifier :

- Les espaces verts à protéger, les cœurs d'îlots publics ou privés qui pourraient être végétalisés. Nous avons présenté dans notre Lettre n° 35 l'exemple d'un cœur d'îlot rue Charles Fourier qui a été végétalisé intelligemment avec des arbres et arbustes de natures et de tailles différentes. Au cours du dernier épisode caniculaire, la température côté intérieur était inférieure de 5 degrés à la température côté rue. En outre, différentes espèces d'oiseaux sont revenues !

- Les terrains qui pourraient être « débétonnés » pour revenir à de la pleine terre. L'APUR a recensé les espaces non bâtis appartenant à l'Etat (universités), à la Ville, aux bailleurs sociaux et aux congrégations, qui pourraient être végétalisés. Cette étude est en ligne sur le site de l'APUR. À nous d'en trouver d'autres.

- Les logements durablement vacants et les logements qui ont dans le passé été transformés en bureaux et qui pourraient aisément revenir à leur fonction d'origine. Ce gisement est un moyen de répondre au besoin de logements dans la capitale tout en évitant d'augmenter la densité urbaine.

- Les éclairages nocturnes abusifs (enseignes, vitrines, bureaux, panneaux publicitaires, ...) qui sont nuisibles à la biodiversité et énergivores au moment où nous risquons de manquer d'électricité. Les conseils de quartier nous paraissent être les instances les plus adaptées pour rassembler les remarques et les avis. Mais bien entendu, ADA 13 prendra sa place dans cette collecte.

Pierre Deblock ■

## Bla, bla, bla COP ? Encore un an de perdu Numéro 45 | Janvier 2013

**La 27e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plus connue sous l'appellation COP27, s'est tenue du 6 au 20 novembre en Égypte à Charm El-Cheikh, en présence de près de 35 000 participants.**

Malgré les fortes attentes de la jeunesse et de la société civile mondiale pour que les 196 États suivent les conclusions du dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'atteindre un pic des émissions des gaz à effet de serre (GES) au plus tard en 2025, cette COP 27 s'est achevée sans faire aucune référence à la date de ce pic. De même, aucun accord n'a été trouvé pour un engagement des plus gros émetteurs à réduire fortement leur production, en particulier le trio de tête composé de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde. Enfin, cette COP a échoué à s'attaquer aux énergies fossiles qui sont les causes majeures responsables du réchauffement de la planète.



La centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle) a redémarré

Bien que la déclaration finale ne mentionne pas de montants financiers pour lutter contre les dégâts climatiques, cette conférence a permis néanmoins une timide avancée en ce qui concerne les aides financières pour aider les pays pauvres et en développement particulièrement exposés aux dérèglements climatiques à faire face aux dégâts encourus, fonte des glaciers, montée des eaux, inondations, tempêtes, cyclones, sécheresse, canicules, incendies de forêts, désertification, etc. Un fonds pour les « pertes et dommages » a en effet été décidé, et un comité, auquel participeront quatorze pays du Sud et dix du Nord, devra rendre son rapport pour la COP 28 qui sera accueillie en novembre 2023 par les Émirats arabes unis (EAU) à Dubaï. Ce fonds devra être abondé par les pays riches, et ouvert à d'autres sources de financement (sic)... Est particulièrement visée la Chine, qui est toujours classée comme un pays en développement, mais qui est devenue en cinquante ans la deuxième puissance économique mondiale et le plus gros pollueur de la planète.

À noter qu'au cours de la conférence, quarante pays se sont engagés à mobiliser moins de 350 millions d'euros pour ce fonds, somme qui reste bien plus que modeste pour répondre aux enjeux actuels. Pour rappel, il y a déjà plus de dix ans, les pays riches s'étaient engagés à verser 100 milliards de dollars par an aux pays les plus pauvres, soit près de trente fois les engagements pris par quarante pays lors de cette COP 27 !

Un des moments forts de cette rencontre a été la venue du président brésilien récemment élu face au climato-sceptique Jair Bolsonaro. Luiz Inácio da Silva a été accueilli comme une rockstar, son surnom « Lula » (calamar en portugais, appellation donnée par le patronat à l'ancien syndicaliste sidérurgique de São Paulo qui avait la réputation, tel un calamar de ne jamais lâcher ce pourquoi il luttait !), scandé par l'ensemble des délégués debout durant de nombreuses minutes. Lors de son discours, il a martelé à plusieurs reprises

« Le Brésil est de retour », rompant ainsi avec l'isolement du géant amazonien sur la scène internationale revendiqué par Bolsonaro. Ce dernier avait refusé d'accueillir la COP en 2019 à la suite de son élection fin 2018.

Lula a réaffirmé que la lutte contre la déforestation en Amazonie sera une priorité de son troisième mandat à la tête de l'État brésilien. Il s'est engagé à transformer le modèle agricole de son pays, basé sur le business agroalimentaire, pour continuer à produire sans « déforester » un hectare de plus. Au-delà de ces nobles déclarations, on ne peut que s'interroger sur la marge de manœuvre de Lula, au vu des résultats très serrés de son élection, pour atteindre cet objectif. Il faut garder en mémoire que sous ses deux précédents mandats, la déforestation avait certes été réduite mais avait hélas perduré.

Sans doute pour faire oublier le retard pris par notre pays pour tenir ses engagements européens de développement des énergies renouvelables, et que l'objectif de la neutralité carbone ne sera pas vraisemblablement atteint en 2050, le président Macron a annoncé qu'il co-organisera avec la Première ministre de l'île de la Barbade, Mia Mottley, à Paris, en juin 2023, un sommet pour mettre en œuvre un nouveau pacte financier avec les pays vulnérables ayant pour objectif de réformer les banques internationales de développement et d'identifier des financements innovants relatifs aux « pertes et dommages » du changement climatique. Cette initiative ne vient-elle pas un peu tard ?

...

## Climat, biodiversité

À Charm El-Cheikh, le peu de place fait aux représentants de la société civile, a contrasté avec le nombre de lobbyistes de l'industrie pétrolière, plus de 600, qui n'ont pas manqué de défendre avec force leur activité liée aux énergies fossiles, notamment au gaz. Une vingtaine de contrats économiques gaziers ont été conclus avant la clôture de la conférence.

Hormis le retour très médiatisé du Brésil à la table des négociations, la mise place d'un comité pour créer en 2023 un fonds pour les « pertes et dommages » (sans en préciser le montant), on retiendra que la COP 27 n'a pas répondu à l'urgence de s'attaquer aux énergies fossiles responsables des gaz à effet de serre. Un réchauffement de la planète de 2,5 degrés à l'horizon 2100 semble devenir inéluctable, à moins que...

«Coluche, réveille toi mon pote, ils sont devenus fous!! »

Gilles David ■



## De la COP27 sur le climat à la COP 15 sur la biodiversité, le mauvais choix du président...

Numéro 45 | Janvier 2023

**Le président Macron a préféré, à quatre jours d'intervalle, se rendre au Qatar pour assister aux deux derniers matchs de l'équipe de France de football, plutôt que de participer aux travaux de la COP 15 sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal aux mêmes dates. Encore un carton rouge pour le président !**

À l'issue de cette conférence le 19 décembre 2022, les 196 membres de la convention des Nations-Unies sur la biodiversité se sont donné comme objectif de protéger, à l'horizon 2030, 30 % de la superficie de la planète et d'augmenter les ressources destinées à la protection et la sauvegarde de la nature, hélas sans en préciser le montant. Sachant qu'actuellement, seuls 17 % des terres et 8 % des océans font l'objet d'un statut de protection, cet accord représente une avancée certaine, mais ne doit pas faire oublier que, selon les scientifiques, c'est la moitié de la planète qui doit être protégée si l'on veut espérer sauvegarder l'essentiel de la biodiversité sur la Terre.

Un point positif de cette conférence est la reconnaissance par les États que les peuples autochtones et des communautés locales sont les meilleurs gardiens de la biodiversité.

En effet, ces derniers, bien que représentant 6 % de la population mondiale, administrent environ 25 % de la superficie terrestre, abritant 80 % de la biodiversité. Comme souvent dans les déclarations finales, le compromis trouvé entre les participants ne mentionne ni délai ni chiffrage des mesures adoptées. C'est le cas notamment de la feuille de route pour la transformation des secteurs productifs agricoles, forestiers et de la pêche.

Pour ce qui est des financements à mobiliser dans les prochaines années, les montants en jeu sont colossaux. D'ici 2030, ils sont estimés par les experts à environ 200 milliards US\$ par an, soit le double des sommes actuelles. Seules l'UE, l'Allemagne et la France ont annoncé le doublement de leur financement. La position des autres pays se fait toujours attendre...

À l'initiative de la Colombie très dynamique sur le sujet, un accord a été trouvé entre les pays du Nord et du Sud, pour incorporer, au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un nouveau mécanisme financier, et ce dès 2023.

Enfin, les parties se sont engagées sur la mise en œuvre d'un cadre de suivi afin d'évaluer régulièrement la situation, mesurer les avancées et retards et adapter ainsi chaque année leurs politiques, pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Cette COP 15 sur la biodiversité, contrairement à la COP 27 sur le climat, a permis des avancées mais la mobilisation de la société civile ne doit pas faiblir et notre association ne manquera pas d'y prendre sa part.

Gilles David ■

# Pour la rénovation énergétique des bâtiments, utilisons le bras armé financier de l'Etat, la Caisse des dépôts.

Numéro 45 | Janvier 2023

Au moment où se déroule la COP27, la France se targue d'être un bon élève dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais elle omet de souligner le naufrage de la rénovation énergétique des bâtiments. Le constat est largement partagé par la Cour des comptes dans son avis du 28 juillet. Alors que le secteur « résidentiel-tertiaire » représente plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, le rythme de rénovation est quasi nul.

Les chiffres officiels sont éloquents : 86 % des financements par le dispositif MaPrimeRénov' concernent un geste simple (remplacement de la chaudière ou d'une fenêtre) et 0,1 % seulement des rénovations complètes, les seules permettant d'atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

À ce rythme, il faudra plus de mille ans pour rénover l'intégralité du parc bâti. Même les villes comme Paris qui s'engagent fortement, avec l'appui de l'Agence parisienne du climat et la Métropole du Grand Paris, ne parviennent pas à massifier les rénovations.

## Climatosceptiques

Les raisons sont connues depuis plusieurs années, mais à l'évidence les climatosceptiques de Bercy et d'ailleurs ne sont pas disposés à mettre en route un système efficace. Les incessants changements des règles fiscales, l'absence d'incitation aux propriétaires bailleurs à rénover leurs biens, la complexité du dispositif MaPrimeRénov' (dont le guide fait 62 pages)

rebutent nombre de propriétaires et plus encore les copropriétaires. À cela il faut ajouter l'explosion du coût de l'énergie qui ne permet pas d'amortir les frais engagés pour une rénovation, en moyenne entre 20 000 et 40 000 euros par logement.

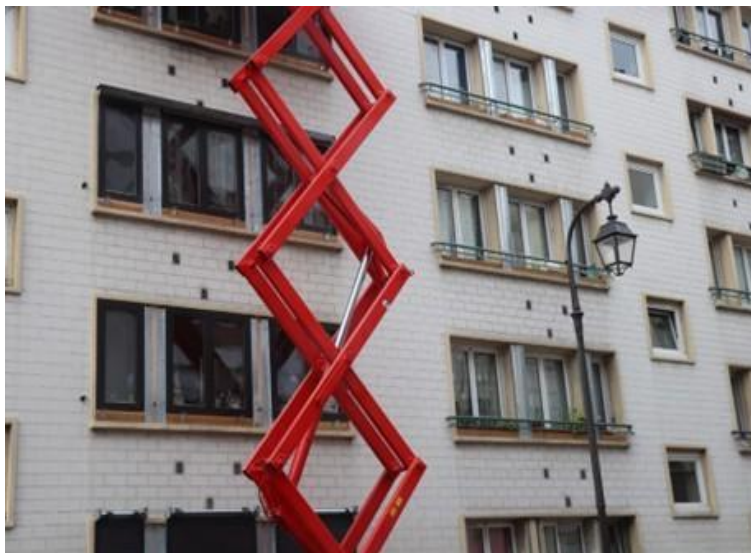
De plus, de nombreux propriétaires primo-accédants ont des niveaux d'endettement qui ne leur permettent pas d'emprunter davantage.

Enfin, l'ensemble de la politique retenue repose sur le principe du « guichet », sans capacité pour la quasi-totalité des structures d'accompagnement de démarcher les logements les plus énergivores qui seraient les grands bénéficiaires d'une rénovation.

Les solutions sont pourtant assez simples à imaginer pour que les objectifs à 2050 puissent être atteints. Tout d'abord, il faut qu'un véritable service public de la donnée énergétique soit créé afin que les acteurs disposent de toutes les informations requises pour passer de l'attitude plutôt passive à une véritable capacité d'action. L'Agence parisienne du climat, à son échelle, a réalisé cet outil nommé Enersig. Il est incompréhensible que l'Etat ne soit pas capable de le faire pour l'ensemble du territoire.

## 800 milliard d'euros

Il faut également revenir sur la fausse bonne idée d'interdire la location des logements mal isolés, car on constate un effet pervers : les propriétaires ne louent plus mais vendent leur bien, le nouveau propriétaire



L'immeuble de Paris Habitat (64 Logements) rue Emile Deslandres est en cours de rénovation énergétique: isolation extérieure et doubles vitrages

occupant n'ayant aucune obligation de rénover. Deux solutions : s'appuyer soit sur un encadrement plus strict des loyers, soit sur une majoration de la taxe foncière afin que les propriétaires aient intérêt à effectuer les travaux. La question du financement des travaux est bien évidemment essentielle. Tant que l'Etat ne voudra pas comprendre que seuls quelques privilégiés et, dans une moindre mesure, les bailleurs sociaux, peuvent assumer ces coûts, le nombre de rénovations restera totalement marginal.

...

## Climat, biodiversité

Pour l'ensemble du parc immobilier français, on estime à environ 800 milliards d'euros le coût d'une rénovation totale. À l'évidence, le budget de l'État ne peut faire face à une telle somme. Si l'on peut admettre qu'au-delà d'un certain niveau de revenu et de patrimoine net (tenant compte des emprunts en cours) les propriétaires peuvent financer les travaux, il n'en va pas de même pour l'immense majorité de la population.

### **Modèle suisse**

Je suggère que l'on s'inspire d'une part du modèle suisse, d'autre part que l'on utilise le bras armé financier de l'Etat : la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Cette dernière pourrait prendre en charge les travaux de rénovation, les propriétaires ne payant que les intérêts dont le taux, très faible (par exemple de 0 à 2 %), tiendrait compte des revenus et du patrimoine net. Le montant des travaux pourrait être soit récupéré lors d'une transaction immobilière, ou lors d'une transmission par héritage, soit reporté sur les nouveaux propriétaires qui, à leur tour, ne paieraient que les intérêts.

C'est le principe qui s'applique en Suisse pour l'achat des logements : on paie les intérêts d'une dette perpétuelle. En contrepartie, la CDC se verrait attribuer le montant de la TVA générée par les travaux (environ 40 milliards d'euros), ainsi que les certificats d'économie d'énergie liés aux travaux. Enfin, une partie des droits de mutation à titre onéreux (les « frais de notaire »), qui rapportent plus de 25 milliards d'euros, serait fléchée vers la CDC.

Avec un tel dispositif, il est certain qu'on changerait d'échelle et que l'État pourrait enfin dire sans mentir qu'il entend atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050. À défaut, ce sera la poursuite de l'immobilisme et de l'hypocrisie.

Yves Contassot ■

## Novembre 2024, un mois néfaste pour les rencontres des Conférences des Parties (COP) onusiennes

Numéro 51 | Décembre 2024

**A moins d'un mois d'intervalle, la COP 16 sur la biodiversité et la COP 29 sur le climat se sont conclues sur un cuisant échec financier.**

La COP 16 sur la biodiversité, réunie du 21 octobre au 1er novembre 2024, à Cali en Colombie, s'est terminée faute de combattants. Les délégués n'ayant pas accepté de jouer les prolongations ont déserté la salle de négociation pour ne pas louper leur avion... Cette rencontre s'est achevée sans accord sur la feuille de route financière pour enrayer la destruction de la nature d'ici 2030



Photo : Portail des Parcs nationaux de France

La biodiversité, un patrimoine mondial à préserver

Les experts estiment que la communauté internationale devrait protéger 30 % des terres et des mers d'ici à 2030. A noter que le déficit de financement en faveur de la biodiversité, est évalué à environ 700 milliards de dollars par an d'ici 2030...

Des avancées majeures toutefois sont à porter au crédit de cette COP 16 : la création d'un organe représentant les peuples autochtones, la reconnaissance des « afrodescendants » et la création d'un nouveau fonds mondial multilatéral (« Fonds Cali ») qui a pour but de partager équitablement entre les pays en développement et les entreprises, les bénéfices de ces dernières réalisés en ce qui concerne les ressources génétiques issues de la biodiversité des territoires nationaux.

**Les 197 pays participant à la COP 29 sur le climat**, réunie à Bakou sous la présidence de l'Azerbaïdjan, ont conclu, le dimanche 24 novembre 2024, un accord a minima, qui a encore déçu les pays en développement et qui a même révolté et scandalisé la société civile.

Elle a accouché d'un engagement plus que limité des États riches. Pour montrer qu'ils avaient fait un gros effort, ces derniers ont souligné qu'ils s'accordaient à tripler leurs engagements précédents pris en 2009 (soit 100 milliards de dollars atteints avec deux ans de retard en 2022). Le nouveau montant retenu est de 300 milliards de dollars d'aide annuelle promis aux pays en développement jusqu'en 2035. Mais comme toujours, il s'agit de volontariat et cela n'a rien de contraignant. Ce montant est très loin des attentes exprimées par les pays du sud et les organisations non gouvernementales qui tout au long des rencontres ont clamé « des milliers de milliards, pas des milliards ! » | 300 milliards étaient revendiqués par la plupart des pays du Sud, 500 milliards espérés par les plus modérés.

Les pays dits émergents, tels la Corée du Sud, les pays du Golfe ou Singapour ne sont toujours pas entrés dans la base des contributeurs. Il en est de même de la Chine pourtant deuxième économie mondiale et premier émetteur de CO2. A sa décharge, elle contribue actuellement pour 4,5 milliards de dollars de prêts et de dons aux pays en développement.

L'objectif d'une transition écologique hors des énergies fossiles ne représente toujours pas une obligation. Deux pays, la Chine et l'Arabie saoudite, ont tout fait, avec succès, pour bloquer toute avancée. Il n'y a toujours pas de mention dans le texte final de la création du dispositif de suivi annuel des efforts de sortie hors des fossiles.

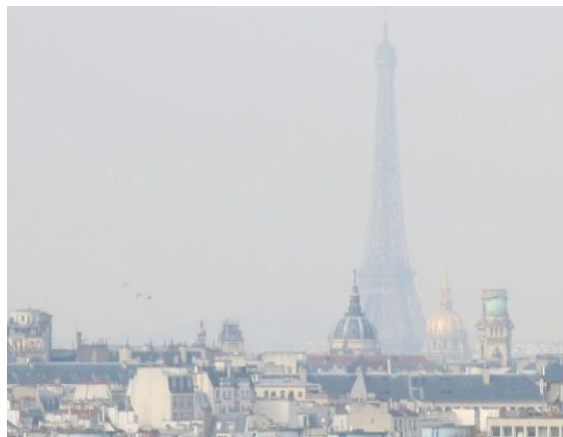
• • •

## Climat, biodiversité

A l'actif de cette conférence, après neuf ans de négociations, elle a enfin adopté les règles régissant les marchés du carbone, c'est-à-dire les échanges d'émissions de CO<sub>2</sub> entre pays et entreprises... Cependant aucun contrôle contraignant n'est prévu sur les échanges de crédits entre pays pour vérifier que les réductions d'émissions sont effectives et qu'elles n'auraient pas eu lieu dans tous les cas, ou qu'elles ne violent pas des droits humains.

Ces règles relatives au marché du carbone font référence à l'article 6 de l'accord de Paris de 2015 qui régle les marchés carbone sous l'égide des Nations unies. Les pays et les entreprises pollueurs peuvent compenser une partie de leurs émissions en achetant des crédits carbone à des pays qui ont été plus ambitieux que leurs objectifs nationaux. Ces quotas sont générés par des activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES), comme des projets de reforestation ou de substitution d'énergies polluantes (charbon) par des éoliennes et des panneaux solaires. Chaque crédit équivaut à une tonne de CO<sub>2</sub> émise dans l'atmosphère.

A Bakou, les USA et l'Arabie saoudite se sont opposés notamment à l'Union européenne et aux petits états insulaires qui militaient pour des règles plus strictes et transparentes.



*La pollution de l'air à Paris*

Mais peut-on considérer que payer pour polluer est une bonne solution ?

N'est-il pas plus rentable et moins onéreux pour un pays développé d'investir dans un pays en développement que de réduire ses émissions nationales ?

De nombreux experts mondiaux soulignent ce risque et le besoin de réduire l'empreinte carbone des pays et pas seulement leurs émissions territoriales.

Enfin, il faut se réjouir que l'avancée acquise l'année dernière, à Dubaï, de renoncer aux énergies fossiles, n'a pas été remise en cause...

Gilles David ■

## Démocratie participative

Ada 13 s'est, depuis toujours, investie dans les instances de débat pour la fabrication des politiques publiques, autrement dit de la « démocratie participative », à travers notamment l'assiduité de ses membres aux conseils de quartier et comités de consultation des budgets participatifs successifs. La déception qui est née, dans leur pratique, de cet encadrement institutionnel, comme de l'issue du Grand débat et de la Convention citoyenne sur le climat notamment, nous amène à rechercher les voies d'une meilleure contribution à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques locales, de nature en particulier à rendre audible la parole des populations défavorisées de l'arrondissement.

- À Paris Rive Gauche, la concertation est en panne, Lettre n° 40, mai 2021
- Budget participatif, Lettre n° 40, mai 2021
- À propos du budget participatif. Lettre au maire, Lettre n° 41, septembre 2021
- Réinventer le budget participatif, Lettre n° 45, janvier 2023
- Voir ou revoir « Vivre », film du Sud-Africain Oliver Hermanus, Lettre n° 46, juin 2023
- Pour en finir avec la démocratie participative, Lettre n°50, octobre 2024

## À PRG, la concertation est en panne.

Numéro 40 | Mai 2021

**Paris-Rive gauche est la première et la seule opération d'aménagement où l'on a appliqué la Charte de la concertation du ministère de l'Environnement de 1996. Un comité permanent de concertation réunit plusieurs associations et conseils de quartier, la Semapa et la Ville de Paris.**

Pendant plusieurs années, la concertation a été productive. Les aménageurs savaient sur quels points allaient porter nos questions et nos critiques et en tenaient compte. La Ville nous entendait et avait décidé de faire plus de logements et moins de bureaux.

Mais aujourd'hui, la concertation est à l'arrêt. Depuis plus d'un an, plus aucune réunion de groupes de travail malgré nos demandes. Nous avons en particulier demandé que soit créé un groupe « rétroviseur » pour évaluer ce qui avait été déclaré « innovant » il y a quelques années. Aucune réponse

Les opérations récentes, conduites sous la forme d'appels à projet, laissent les mains libres aux promoteurs, bâtisseurs et financiers. Les enjeux climatiques et la crise sanitaire font cependant grandir de nouveaux défis. Il faut que la réflexion urbaine soit repensée en profondeur. Cela ne peut se faire qu'avec les citoyens et leurs associations.

*(article d'Ada13 publié dans Treize urbain, magazine de la Semapa)*

---

## Budget participatif

Numéro 40 | Mai 2021

**Pour cette édition, le système du budget participatif est modifié en profondeur. Le calendrier reste classique :**

- **Du 4 au 28 février : dépôt des projets sur le site internet du budget participatif.**
- **Entre le 1er et le 26 mars : examen de la recevabilité des projets par les services de la Ville.**
- **Au printemps, possibilité de regroupement de projets similaires, « co-construction ».**
- **A l'automne : trois semaines de vote.**
- **Il y aura 57 lauréats pour les projets d'arrondissement (soit une moyenne de 3 par arrondissement) et 2 projets « Tout Paris ».**

Nous ne connaissons pas encore le montant du budget réservé à cette opération. Les projets d'arrondissement ne doivent pas dépasser deux millions d'euros. Pour ceux qui sont à l'échelle de Paris, une thématique est imposée : « Imaginer le Paris de demain ».

Les projets devront avoir une ambition de solidarité et « permettre de mieux supporter les épisodes qui bouleversent nos vies ».

Depuis 2018, les projets d'aménagement de grande ampleur ne sont plus acceptés mais les petits projets d'équipement de l'espace public (arceaux vélos, mobilier urbain, agrès sportifs...) restent éligibles. Le vote se fera comme d'habitude dans des urnes. Le vote par Internet, autrefois accessible avec un simple mail, nécessitera d'être détenteur de la « carte citoyenne ».

Une importante nouveauté réside dans la possibilité d'exprimer sa désapprobation. Un projet qui ne semble pas pertinent ou bon pour un quartier pourra récolter des votes de rejet. Cela permettra d'éviter que des petits groupes bien organisés fassent passer un projet ayant un intérêt contraire à la volonté générale.

ADA13 a toujours dit que des investissements comme la rénovation des sanitaires des écoles, l'insonorisation des cantines ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

devaient être faits sans qu'il soit besoin de les faire voter par les habitants. Nous espérons que la nouvelle procédure permettra d'éviter cela.

Cette nouvelle procédure va entraîner une diminution du nombre de projets lauréats. C'est plutôt une bonne nouvelle et une assurance qu'ils seront réalisés dans un délai raisonnable. En effet, quand on consulte le site du budget participatif, on constate que de nombreux projets annoncés comme « gagnants » en 2017 ou 2018 n'en sont qu'à des phases d'étude, trois ou quatre ans après leur adoption !

Enfin, le calendrier prévoit qu'une commission composée d'élus et de citoyens dressera la liste des projets soumis au vote des Parisiens. Ces dernières années, les représentants des citoyens étaient un délégué par conseil de quartier et un membre de notre association. Nous espérons que cette formule sera reconduite.

# Lettre à Monsieur le Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement

Numéro 41 | Septembre 2021

Les parisiens sont appelés à voter en ce début septembre pour sélectionner les projets qui seront financés via le budget participatif. Dans notre précédente lettre, nous avons soulevé quelques questions sur la nouvelle procédure adoptée par le Conseil de Paris. Après la réunion de la « commission ad-hoc » tenue mi-juin, nous avons fait part au Maire du 13<sup>e</sup> de nos critiques sur cette formule. Vous trouverez ci-dessous le texte de la lettre qui lui a été envoyée le 29 juin dernier.

Monsieur le Maire,

Après la réunion de la « commission ad-hoc » du budget participatif, nous avons eu quelques échanges entre participants à la réunion. L'opinion dominante est la déception et l'inquiétude sur le fonctionnement de la démocratie participative, malgré les efforts de vos collaborateurs. On ne peut pas se consoler en se disant que c'est sans doute pire dans bien d'autres arrondissements.

Tout d'abord sur la forme : nous avons reçu l'avant-veille, le mardi à 19 h 54 un document de 22 pages que seuls ceux qui ont une imprimante A3 peuvent lire sans loupe. Le lendemain mercredi, à 18 h 38, nous avons reçu un « annule et remplace » de 27 pages, illisible, avec de très nombreuses imperfections dans la présentation. Contrairement aux années précédentes, l'analyse des services n'était pas indiquée, seule figurait la laconique mention « favorable » ou « défavorable ». Le jeudi à 14 h, lors de la réunion, il nous a été présenté un diaporama qui ne suivait pas l'ordre des documents papier. Tout cela pour dire comment était « organisée » cette réunion vidéo de plus de 50 personnes.

Ensuite sur le fond : nous pensons que la nouvelle procédure du budget participatif a été largement improvisée. L'idée de ne retenir à l'issue du vote de septembre que 3 ou 4 projets par arrondissement, projets pouvant aller jusqu'à 2 millions, n'est pas mauvaise en soi. Mais cette condition est trop contraignante parce qu'elle ne tient pas compte de la variété des propositions.

Nous soutenons le principe de regrouper des projets après analyse pour éviter d'émietter les votes. Ainsi, par exemple, il est justifié de regrouper les projets de végétalisation des cours d'école, pour éviter de les mettre en concurrence.

Mais qualifier de projet unique le regroupement (style carpe et lapin) de choses qui n'ont en fait rien à voir entre elles est source de confusion. Mettre sous une même étiquette « culture et bien être » la modernisation de la bibliothèque municipale Italie et la création d'un centre de médecines douces avec herboristerie boulevard Auguste-Blanqui ne nous semble pas d'une grande cohérence. Cela d'autant plus que le choix n'est pas à la carte, mais au menu fixe : dans un regroupement de plusieurs lignes, c'est le tout qui est à prendre ou à laisser. Un projet qui susciterait de nombreux votes négatifs pourrait faire échouer les cinq ou six autres projets plus consensuels groupés sous le même thème.

Les remarques des habitants ont été écoutées, nous espérons qu'elles seront entendues. Les services de la Ville devraient revoir leur copie. Mais nous ne connaissons pas la suite qui sera donnée à la réunion de la commission. Nous souhaitons vous rencontrer pour approfondir ces questions et obtenir des précisions sur le statut de la commission (information ? consultation ? décision ?)

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

# Réinventer le budget participatif

Numéro 45 | Janvier 2013

**Il y a un an, notre Lettre n°42 vous faisait part de nos inquiétudes face aux résultats du cru 2021 du budget participatif du fait des dispositions adoptées dans le cadre d'une nouvelle charte publiée dans un contexte il est vrai peu propice.**

Notre principale préoccupation résidait dans le fait que la nouvelle règle du jeu prévoyait une double contrainte financière : seuls quatre projets pouvaient dorénavant être sélectionnés dans le 13<sup>e</sup> - pour un montant maximum de 2 millions € chacun. La plupart des idées déposées par les habitants étant beaucoup plus modestes, des regroupements avaient donc dû être effectués, malheureusement de façon parfois artificielle et en tous cas sans réelle concertation entre les promoteurs des propositions, ni consultation des conseils de quartier. La question : qui organisait ces regroupements et sur quels critères ? se posait donc, en particulier comment garantir un même degré d'attractivité à chacun d'eux ?

Finalement, des 4 projets retenus un seul était « indépendant » (l'extension extérieure de la piscine de la Butte aux Cailles). Pour les trois autres, composites, deux bénéficiaient au moins d'une assez nette thématique commune (espaces verts et alimentation collective et saine) tandis que le dernier (dit culture et bien-être) n'échappait pas au côté « carpe et lapin » que nous avons évoqué alors.

Dans la foulée vint l'appel à propositions 2022. Cette fois nombre de règles du jeu furent formalisées et rendues publiques, à tel point qu'on pouvait parfois se demander ce qui restait possible, voire souhaitable en matière d'initiatives personnelles ... Les projets lauréats traduisirent logiquement une tendance nette à une approche beaucoup plus institutionnelle qu'individuelle : la rénovation des centres Paris Anim' – la modernisation du centre sportif Georges Carpentier – la végétalisation des cours des écoles. Notons que le déménagement de la maison des associations vers la rue Bobillot, qui avait été assez sèchement recalé l'année précédente, fut plébiscité cette année sans doute du fait de son « union » avec le stade Carpentier en vue de la création d'un club house pour lequel l'adhésion d'un bon nombre de sportifs était prévisible !

Nous n'avons pas été les seuls à nous inquiéter de la situation ... Nous saluons donc l'actualisation de la charte du budget participatif présentée par la maire au Conseil de Paris en novembre 2022. L'exposé des motifs souligne que si certaines des dispositions adoptées il y a deux ans ont été favorablement accueillies, d'autres ont été très critiquées, en particulier la très contraignante règle des 4 projets à 2 millions.

En 2023 chaque arrondissement disposera d'une enveloppe budgétaire calculée en fonction de sa démographie, avec une bonification pour les quartiers populaires. On devrait donc retrouver la flexibilité nécessaire à l'éclosion de projets diversifiés mieux identifiables. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas le montant de cette enveloppe...

Les autres nouveautés de la Charte portent sur un allongement de la durée de la phase de dépôt des « idées » et de leur instruction, ainsi que sur une meilleure concertation entre les déposants pendant ces phases d'étude. Il reste à vérifier les conditions réelles de mise en œuvre de ces principes.

Le vote majoritaire mis en place depuis deux ans a souvent été jugé positivement, quoiqu'assez chronophage et contraignant pour les votants : il est maintenu. C'est donc dès l'issue du vote, et sous réserve de s'inscrire dans la limite de l'enveloppe budgétaire, que les idées des habitants les mieux notées deviendront des projets de la Ville, inscrits dans son budget.

Ada 13 continuera à observer ces étapes avec intérêt, ainsi que les procédures de mise en œuvre et de réalisation des projets votés. Nous espérons dans le futur être mieux associés aux étapes d'évaluation et voir les résultats de celles-ci mis en partage pour une réflexion commune féconde.

À suivre, donc...

Catherine Marin ■

## Voir ou revoir « Vivre », film du Sud-Africain Oliver Hermanus

Numéro 46 | juin 2023

« Vivre », sorti en 2022 est un film du Sud-Africain Oliver Hermanus. C'est un remake du film éponyme d'Akira Kurosawa, réalisé en 1952, qui s'était inspiré d'un roman de Léon Tolstoï, *La mort d'Ivanlitch*.



L'action du film se déroule à Londres en 1953. La capitale britannique se remet peu à peu des blessures du second conflit mondial, de nombreux chantiers de reconstruction sont en cours. Durant près de 2 heures, on va suivre les six derniers mois de la vie de M. Williams, chef de bureau depuis de nombreuses années au sein des services municipaux de Londres. Ce bureaucrate expérimenté sait jouer de tous les artifices administratifs pour bloquer, retarder ou faire avancer des dossiers auprès des autres services techniques tels que le service de la voirie, ou les services de l'urbanisme, de la construction ou encore celui des espaces verts. Un des moments forts du film est le flegme so british qu'il met à ne pas recevoir une délégation de femmes d'un quartier défavorisé venant défendre un projet de jardin d'enfants qui lui paraît peu intéressant et ambitieux. Il n'hésite pas à les éconduire de façon cavalière à plusieurs reprises, sans la moindre empathie ni considération.

Quand il apprend qu'il est atteint d'une maladie incurable et qu'il ne lui reste plus que quelques mois à vivre, prenant conscience qu'il doit laisser sa marque dans la ville, sa relation au travail va changer radicalement. Il décide subitement que le projet de parc urbain doit se réaliser.

Ne ménageant ni ses forces physiques ni le temps qu'il lui reste à vivre, il mènera sans relâche une rude bataille avec ses collègues qui ne comprennent pas son changement d'attitude. Ces derniers tentent par tous les moyens de lui mettre des bâtons dans les roues afin de défendre leurs projets notamment de construction de logements ou de nouvelles routes remis en cause par ce projet de parc pour enfants défavorisés. Le chef des services techniques refusant de le recevoir à la suite de sa demande d'arbitrage, il n'hésite pas à faire le siège de son bureau durant plusieurs heures au grand dam de l'élue du conseil municipal qui a en charge les espaces verts.

Il mourra finalement totalement serein en constatant par une nuit glaciale que le parc d'enfants voulu par l'association des femmes est devenu réalité.

Et si ce film était utilisé lors des formations dispensées aux agents de la ville de Paris, est-ce que les conseils de quartier seraient plus efficaces et mieux entendus par la maire de Paris ?

« Dessine-moi un support » demanda ADA 13.

« Vivre » n'est plus à l'affiche parisienne, mais une version en DVD sera disponible dès la fin mai 2023.

Gilles David ■

## Pour en finir avec la démocratie participative Numéro 50 | Octobre 2024

Manon Loisel et Nicolas Rio sont consultants en coopération territoriale depuis dix ans, en contact avec toutes les personnes qui font vivre la démocratie au quotidien, et comme elles, ils sont pris de désillusion sur la portée du nouveau démocratique annoncé. *Pour en finir avec la démocratie participative* prolonge une tribune publiée en 2022: *Faut-il en finir avec la démocratie participative ?* Leur livre ne se veut pas une provocation mais une tentative de prise de recul pour sortir du piège dans lequel les outils de participation nous ont progressivement enfermés.

Ils partent de l'observation du Grand Débat national (décembre 2018 - avril 2019) mis en place après les manifestations des Gilets Jaunes et de la Convention citoyenne pour le climat (avril 2019 – juin 2020). Si les manifestations des Gilets Jaunes ont obtenu l'abandon de la taxe carbone, la suppression de la hausse de la CSG, l'augmentation du salaire minimum, la défiscalisation des heures supplémentaires, la démocratie participative n'a pas réussi à transformer le système politique et le contenu des politiques menées.

Les membres d'Ada 13 participant aux conseils de quartier du 13<sup>e</sup> arrondissement partagent l'analyse des auteurs relative aux dispositifs mis en place et aux raisons de leur impuissance. Les propositions des deux auteurs d'amélioration de la fabrique de l'action publique nous intéressent et nous questionnent.

D'outil de contestation porté par les acteurs associatifs dans les années 1960-70, la participation citoyenne est devenue en 2002 une obligation législative prise en charge par les institutions publiques. Elle est à l'initiative de l'acteur public, structurée par lui et par ses besoins. La parole citoyenne est placée sous la dépendance de l'institution et n'a aucune existence en dehors du cadre ouvert par celle-ci.

La démocratie participative a tendance à renforcer les inégalités d'accès à la vie démocratique et au débat public car on retrouve dans ses instances toujours les mêmes, un public proche des élus. On peut même dire que le recours à la démocratie participative permet à ceux qui le veulent et le peuvent de voter plusieurs fois.

Dans la restitution des débats, l'expression des citoyens est réduite à une parole unique. Il en découle que l'addition de quelques interventions émises par des participants au profil sociologique similaire est transformée en l'expression d'une « parole citoyenne ».

Les dispositifs participatifs consacrent tous leurs efforts à faire participer les citoyens sans être en capacité d'en tirer les conséquences pour l'action publique. Cela est évident pour le Grand Débat national et la Convention citoyenne pour le climat.

Considérant que l'enjeu de l'égalité démocratique est moins de faire participer les citoyens que d'atténuer les différences dans leurs capacités à faire entendre leur voix et à faire valoir leurs droits, les auteurs préconisent le recours aux témoignages. Ils rappellent l'expérience du croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart monde : des temps de groupes de parole

entre pairs pour partager des témoignages et des temps d'ateliers mixtes pour produire de la connaissance et des solutions par confrontation des expériences vécues. Cette démarche permet d'augmenter les capacités à se faire entendre des personnes en situation de pauvreté et de rabaisser le pouvoir des agents décideurs. Ils constatent également que le mouvement MeToo a permis de prendre conscience de l'ampleur et du caractère systémique des agressions sur les femmes.

Se mettre à l'écoute et poser des questions permet de cerner ce qui pose problème, d'inverser la perspective, de créer le dialogue à partir du point de vue des inaudibles. Oui, mais écouter en priorité ceux qui s'expriment le moins peut conduire à se mettre à dos les habitués de la participation, ceux-là mêmes qui ont une forte capacité de nuisance...

Les auteurs soulignent l'importance des médias (enquêtes, reportages, interviews, tribunes), des partis politiques, des associations, des syndicats et autres collectifs moins formalisés. La possibilité de manifester ou de se réunir en association reste pour eux les principaux outils dont disposent les citoyens pour se faire entendre. Contrairement aux prises de position dans les assemblées participatives qui n'ont ni auteur ni destinataire, ces organisations transforment la somme des protestations individuelles en revendications collectives.

Pour eux, l'amélioration de la capacité d'écoute des élus et des administrations passe par une clarification du rôle des élus : faire entrer la négociation en démocratie, sortir de l'obsession du consensus, confronter les intérêts divergents pour rechercher des compromis et obtenir des engagements, passer de la posture de décideur à celle de diplomate-facilitateur. Le politique doit se mettre à distance des différentes parties en présence. C'est parce qu'il ne prend pas part à la négociation que le pouvoir exécutif peut en assumer la supervision.

Nous souhaitons pouvoir discuter de cette conception de la démocratie représentative avec nos élus municipaux et les habitants du 13<sup>e</sup>.

Françoise Samain ■



## Histoire et société

Ada 13 suit avec intérêt, depuis l'origine, l'évolution du patrimoine de notre arrondissement, et les travaux de la société d'archéologie du 13<sup>ème</sup> ; elle souhaite apporter une contribution de proximité, en lançant le projet « Petit patrimoine », en vue de recueillir les témoignages photographiques illustrant les détails architecturaux, ornementaux, décoratifs qui agrémentent les artères de notre arrondissement et révèlent sa profondeur historique.

- La Cité de refuge, une restauration exemplaire, Lettre n° 24, juillet 2016
- Les Hautes Formes, vues de l'intérieur, Lettre n°33, février 2019
- Récupération et recyclage, Lettre n°33, février 2019
- 1921-2021 : « Les Frigos » ont cent ans, Lettre n°41, septembre 2021
- L'Institut George Eastman, Lettre n° 43, mai 2022
- Le réseau d'eau non potable, le connaissez-vous, Lettre n° 44, septembre 2022

## LA CITÉ DE REFUGE, UNE RESTAURATION EXEMPLAIRE

Numéro 24 | Juillet 2016

En 2007, une restauration avec valorisation de ce centre est lancée à partir du constat de sa vétusté, de son dysfonctionnement et de son inadaptation. En 2012-2013, les agences Opéra Architectes (Gruson, Pennec, Verney) et François Chatillon, architecte en chef des Monuments historiques, élaborent et conduisent le projet pour le compte de Résidences sociales de France (RSF), du groupe I3F qui est maître d'ouvrage délégué. Le Centre Espoir est livré en juillet 2014, après avoir été réhabilité ; la Cité de refuge, restaurée et restructurée, est livrée fin 2015. Une opération-tiroir a permis de reloger les résidents pendant les travaux. L'investissement de plus de 20 millions d'euros est couvert par des subventions et des prêts. Un comité de suivi historique, archéologique et scientifique réunit les acteurs du projet et des représentants des institutions de défense du patrimoine.

**Le projet est patrimonial.** Il prévoit une reconstruction, la remise en état des lieux, tels qu'ils ont été conçus par Le Corbusier et Pierre Jeanneret, et leur mise aux normes (sécurité, accessibilité, performances techniques et environnementales). Il a été décidé cependant de ne pas refaire le mur vitré hermétique de 1933, principale innovation de la construction, qui s'est révélé inconfortable, mais de restaurer les pare-soleil installés en 1952. Ceux-ci, peints aux couleurs du drapeau de l'Armée du salut, sont devenus l'emblème de la Cité de refuge, un fleuron du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Un important travail de recherche a été mené pour retrouver les matériaux employés et restituer les couleurs. Les traces « archéologiques » effacées par le temps ou par les restaurations de 1952, 1975 et 1988 sont rassemblées comme autant de témoignages dans un petit musée local. Rappelons qu'un certain nombre de ces matériaux (comme le verre créé par Saint-Gobain) renvoyaient à l'image de la fabrication industrielle et du progrès technologique ou visaient à faciliter l'hygiène, jugée alors prioritaire.

Pour les façades, il s'est agi de restituer les divisions de châssis, les matériaux, les couleurs. Des menuiseries en acier semblables à celles d'origine remplacent les allèges maçonnées installées en 1975. Le porche, qui avait perdu son revêtement brillant, a été restauré en s'inspirant de la documentation des carreaux de verre coloré Désagnet. Certaines dalles de verre ont été remplacées, les allèges pleines ont été déposées. Le toit-terrasse, dont on a restauré l'étanchéité, a été couvert de dalles de béton analogues à celles des années 1930. De même, les garde-corps sont fixés sur les jardinières comme à l'origine. Les terrasses des niveaux 9 et 10 ont également retrouvé leur état initial, et on a réinstallé des jardinières sur la toiture de la rotonde.

Pour les espaces intérieurs (rue couverte, hall, salle de réunion, niveau 4 de l'annexe, cafétéria, réfectoire), on retrouve le même souci de reconstitution des lieux d'origine et de leur mobilier. Les dortoirs des hommes ont fait place à des chambres.

Le projet est social. La restauration doit rester fidèle aux valeurs et aux engagements des fondateurs – Armée du salut, architectes, princesse de Polignac – qui visent à rendre leur dignité aux exclus. Elle est aussi l'occasion d'améliorer les conditions de vie des résidents et d'aménager les lieux en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles normes. Comme le dit François Gruson, « le défi est donc de montrer que la valorisation patrimoniale de l'édifice peut servir le projet social ».



Avant les travaux de rénovation, 215 hommes seuls étaient accueillis dans les deux établissements. La durée de séjour était de 6 mois, d'abord en dortoir de 8 à 10 lits, puis si possible en chambre individuelle. Ils pouvaient se former ou travailler dans des ateliers éducatifs et techniques (électricité, plomberie, ménage) et se procurer un petit revenu. Les résidents organisaient des activités et des sorties culturelles et sportives. On note que s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui (à l'exception de la crèche) la diversité des fonctions qui

photo : Pierre Debock © FLC

• • •

faisait du bâtiment de l'Armée de salut une véritable cité, donnant les moyens de survivre et de se reconstruire aux personnes démunies.

L'objectif de la rénovation, étroitement suivie par le personnel des deux centres, était d'augmenter le nombre de chambres individuelles, de studios et d'appartements familiaux, tout en conservant la capacité d'accueil antérieure. 282 places sont désormais proposées, avec de nouvelles catégories de résidents : des femmes seules avec enfants, des couples, des familles, des personnes à mobilité réduite. Pour ce public élargi, on a aménagé un lieu d'hébergement, des équipements et des espaces communs. On a aussi aménagé des chambres-témoins. La « chambre de la Princesse » évoque la donatrice, Winaretta Singer-Polignac, qui appréciait l'avant-garde architecturale et a généreusement financé la Cité de refuge. La chambre « mère-enfant » rappelle que, dans les années 1930, il n'était pas si fréquent de proposer aux mères célibataires logement, travail et place en crèche. Ces chambres, aménagées avec soin, étaient petites, à l'image des cabines de bateau ou des cellules de moines. Le Corbusier s'intéressait au logement social dans cette période de crise du logement et

menait une recherche sur le « logis minimum » : il pensait que si on fait petit, on peut construire plus d'habitations pour le plus de monde possible. Il proposait comme référence un espace de 14 m<sup>2</sup> par personne. Ces travaux lui ont inspiré aussi d'autres réalisations (Pessac, Marseille, La Tourette). On pouvait voir la chambre mère- enfant et son mobilier, lors de l'exposition de décembre 2015 à la mairie du 13<sup>e</sup> ; elle est désormais visible à la Cité de refuge. Celle-ci montre l'ensemble des panneaux de cette exposition. Brigitte Einhorn ■



### À LIRE :

Gilles Ragot et Olivier Chadoin *La Cité de refuge Le Corbusier et Pierre Jeanneret l'usine à guérir*, Éditions du Patrimoine, 2016, 244 p., 35 €

## Les Hautes Formes, vues de l'intérieur

Numéro 33 | Février 2019

**Situé entre la rue Baudricourt et la rue Nationale, l'ensemble des Hautes Formes a été construit en 1974 par l'architecte Christian de Portzamparc pour la Régie Immobilière de la Ville de Paris. C'est ici qu'il a mis au point le concept d'îlot ouvert. Au lieu de construire un immeuble, il en a créé 7, avec des circulations intérieures.**



La rue créée par Christian de Portzamparc

Dans son guide d'architecture de 2000, ADA13 en parlait comme un des premiers manifestes architecturaux renouant avec les formes urbaines traditionnelles, et comme un plaidoyer en faveur de la rue, témoignant d'une attention particulière sur chaque fenêtre ouvrant sur l'espace public. Notre point de vue était celui du piéton au pied des immeubles. Nous y sommes entrés pour interroger des habitants, dont certains sont ici depuis 45 ans.

Arrivés dans le cadre du « 1% », certains se sont vus imposer

cet immeuble qu'ils ont appris à aimer. D'autres l'ont choisi parce qu'il sortait de l'ordinaire. L'extérieur plaît d'emblée mais l'intérieur peut paraître bizarre avec des chambres parfois *Les* biscornues ou très petites, des renforcements qui s'expliquent par les pans coupés et les décrochements de la façade, des séjours parfois petits, des entrées parfois surdimensionnées, l'absence de placards et de caves compensée par la présence d'un ou deux celliers. Comment y placer ses meubles? Comment distribuer les pièces?

Chacun des 207 appartements présente des spécificités qu'il faut apprivoiser, mais en réalité, cela se révèle toujours possible. Certains locataires ont fait tomber des cloisons pour agrandir la salle de séjour. D'autres ont loué une cave à l'extérieur. Mais la plupart ont fait avec ce qu'ils avaient et en sont contents.

Les habitants aiment leurs petites fenêtres et ne regrettent pas les grandes baies vitrées des immeubles des années soixante. Les pièces sont claires et profitent de la réverbération du soleil sur les façades d'en face. Les vis-à-vis sont lointains et la vue est dégagée. Les petits balcons permettent de jardiner un peu. Tous les appartements disposent de plusieurs orientations. Mais les logements du



Les Hautes de Forme vues par Jacques Tarti

• • •

## Histoire et société

rez-de-chaussée ont des hauteurs sous plafond de 3,5 mètres comme les halls d'entrée et sont difficiles à chauffer. La rue des Hautes Formes comprend deux petites places arborées et fleuries. L'une est équipée de bancs et l'autre de parterres jardinés en commun. Les porches protègent de la pluie et du vent. Il y règne une atmosphère de village. La rue était, au départ, ouverte sur la ville. Mais des motos la traversaient trop vite, des voisins venaient y promener leur chien, les habitants du rez-de-chaussée étaient dérangés par les passants qui empruntaient le trottoir très étroit le long de leurs fenêtres. La rue est maintenant fermée le week-end et la nuit. Un contrat a été passé avec la Ville pour permettre le passage des écoliers se rendant au terrain de sport Baudricourt. Certains le regrettent. D'autres aimeraient une fermeture permanente.

Cette situation d'ouvrage privé ouvert au public s'est révélée être une fausse bonne idée dans la mesure où les équipements attirent la population environnante alors que l'entretien de la rue est à la charge des résidents.

Le fait d'habiter un immeuble vedette a quelques contraintes. Il y a cinq ou six ans, lors du ravalement, la RIVP avait envisagé d'isoler les bâtiments par l'extérieur mais l'architecte a refusé. De même, il s'est opposé à ce que les habitants installent des volets extérieurs. Seuls sont autorisés les volets de bois intérieurs au premier étage et les volets extérieurs au rez-de-chaussée. Les nouvelles préoccupations climatiques vont vraisemblablement nécessiter un réexamen de cette question pour trouver une solution qui permette des économies d'énergie tout en préservant le caractère architectural de l'ensemble immobilier. Les Hautes Formes sont malheureusement une passoire classée entre F et G sur l'échelle de l'isolation thermique.

Françoise Samain ■

## 1921-2021 : « Les Frigos » ont cent ans Numéro 41 | Septembre 2021

**Le 7 juillet 1921, au 91 quai de la Gare, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans inaugure les Entrepôts Frigorifiques de la gare de Paris-Ivry. Ils sont gérés par la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques (CEGF).**

Après la première guerre mondiale, les parisiens ont besoin de viande, de poisson et de produits frais. Le froid permet d'allonger la durée de conservation des produits et la création de stocks est utile pour réguler les prix. Plusieurs entrepôts frigorifiques sont construits. Celui de Paris- Ivry est le plus grand de France et peut-être d'Europe : 24 chambres froides sur une surface de 5 000 m<sup>2</sup> et un volume de 17 000 m<sup>3</sup>. On peut y recevoir jusqu'à 6 000 tonnes de marchandises, viande, poisson, œufs, beurre, fruits.

Au début des années 1970, la création du marché de Rungis et l'abandon des Halles de Paris sonnent la fin des entrepôts. En 1971, la SNCF rachète le bâtiment devenu vide et décide de le rentabiliser. C'est un curieux investissement une bâtisse de 5 étages, sans fenêtres, sans aménagements intérieurs si ce n'est des rails pour faire entrer les wagons et des monte-charges entre les étages. Mais le bouche à oreilles suscite des candidatures. Les artistes et artisans d'art qui manquent d'ateliers se présentent. Ils transforment l'espace en amenant l'eau et l'électricité, en perçant des fenêtres dans des murs de plus de 70 centimètres d'épaisseur et en installant des sanitaires, le tout à leurs frais. On notera au passage que la SNCF est un propriétaire original, qui loue des locaux qui ne répondent à aucun des critères définis par la loi ! Les loyers sont fixés à la tête du client... Mais les arrivants acceptent ces étranges conditions.

Petit à petit les anciennes chambres froides se remplissent : des architectes, des techniciens du son, des couturiers, des comédiens, des peintres, sculpteurs, potiers et céramistes, plus tard des concepteurs de sites web et des créateurs de matériaux nouveaux. L'isolation thermique permet l'isolation phonique. Des musiciens s'y installent et créent un studio d'enregistrement qui reçoit Ray Charles, Dizzy Gillespie, Michel Jonasz et bien d'autres.

Lorsque le Conseil de Paris décide l'opération Paris- Rive Gauche, les anciens bâtiments industriels sont menacés de destruction. Les Grands Moulins seront épargnés par l'arrivée de l'Université, la SUDAC par celle de l'école d'architecture, la Halle Freyssinet par son classement aux monuments historiques, et les Frigos... par la lutte de ses occupants.

En 2004, sous la pression de la SNCF, la Ville de Paris achète l'ancien entrepôt. Elle se trouve dès lors propriétaire d'un site urbain et culturel unique, dans lequel une quinzaine de professions aux qualifications et revenus différents cohabitent, qui attire l'attention des urbanistes et des élus du monde entier. Mais elle se contente d'encaisser les loyers, néglige l'entretien, et laisse se répandre l'opinion qu'il s'agirait d'un squat. Récemment, le Conseil de Paris a voté des augmentations de loyers qui vont s'étaler jusqu'en 2024. Mais il n'a pas été question de ravalement, d'entretien des abords et d'avenir culturel du lieu.



Le dialogue avec les locataires est inexistant. La pandémie et la crise sanitaire ont amplifié les difficultés. Compte tenu de leurs différences de statut juridique, certains ont pu recevoir des aides de l'Etat, mais pour la plupart, faute d'acheteurs et de visiteurs, la précarité déjà présente il y a quelques années gagne du terrain.

Après un tel constat (presque) pessimiste, que faire ? Les Frigos sont propriété de la Ville, ils sont au cœur de la ZAC Paris-Rive Gauche. ADA13 et les associations membres du Comité permanent de concertation de la ZAC demandent depuis toujours que des locaux soient créés pour



*La liste des activités est affichée*

héberger des activités artistiques, artisanales, traditionnelles ou originales, celles qui répondent aux besoins des parisiens, et ont aussi fait la particularité et le prestige de Paris. Les entrepôts frigorifiques du quai de la Gare peuvent servir d'exemple de ce qui a réussi et de ce qu'il faut sauvegarder. Dans un précédent numéro, nous nous alarmions sur l'arrêt de la concertation à PRG. Il est grand temps que celle-ci reprenne, dans tous ses volets, y compris celui de la place des Frigos dans notre ville.

Pierre Deblock ■

## L'Institut George Eastman

Numéro 43 | Mai 2022

Le bâtiment de l'Institut dentaire a été inscrit sur la liste des sites pour lesquels la Ville de Paris faisait des « appels à projets innovants » dans le cadre de l'opération Réinventer Paris. Ce



projet de privatisation de l'usage de l'Institut a immédiatement suscité l'inquiétude et la protestation de plusieurs associations, du Conseil de quartier

et des riverains du centre.

Dès cette annonce, notre association a élaboré et présenté un dossier de demande de classement du bâtiment et de son mobilier aux Monuments Historiques. Cette demande a abouti et nous en sommes fiers. Quoi qu'il arrive, l'architecture et l'immobilier de l'Institut sont préservés. La compétition (réduite à 2 candidats) s'est soldée par la sélection du projet présenté par la Compagnie de Phalsbourg, qui proposait notamment l'implantation d'un centre de santé devant occuper plus du tiers des surfaces. Nous avons appris depuis que l'opérateur

de ce centre, le COSEM, avait jeté l'éponge. Nous considérons donc que le projet sélectionné est devenu caduc et que la question de l'avenir de George Eastman est ouverte. Le 22 mars dernier, un débat a eu lieu au Conseil de Paris. L'exécutif municipal et le maire du 13<sup>e</sup> ont déclaré que la Ville était liée à la Compagnie de Phalsbourg et qu'ils allaient prendre contact avec celle-ci. Or ce n'est pas un opérateur, mais un projet, qui a été sélectionné. Logiquement la Compagnie de Phalsbourg est disqualifiée puisqu'elle est dans l'impossibilité de le réaliser. Si elle présentait aujourd'hui une autre version, elle prendrait le risque de recours juridiques des autres concurrents et des associations.

Le moment est venu de reprendre le dossier par le bon bout et de faire de ce bâtiment emblématique, idéalement situé au cœur du parc de Choisy, un équipement public utile aux habitants du 13<sup>e</sup> et aux parisiens en général. Nous sommes bien entendu conscients des dépenses qui devront être engagées pour la rénovation de ce bâtiment dans lequel la municipalité n'a pas investi depuis des décennies. Mais cela en vaut la peine.

Nos interventions auprès des autorités municipales sont à ce jour restées sans réponse. Nous avons donc déposé dans le cadre du Budget participatif la proposition d'installer à l'Institut la Maison des associations du 13<sup>e</sup> et d'ouvrir ses espaces à la vie démocratique, culturelle et associative de l'arrondissement. Il est impératif d'engager enfin un débat public qui a tant fait défaut depuis l'ouverture de ce dossier.

Pierre Deblock ■

## Le réseau d'eau non potable, le connaissez-vous ?

Numéro 44 | Septembre 2022

Sous leurs pieds, les parisiens ont la chance particulière de disposer d'un patrimoine exceptionnel : un réseau souterrain d'eau non potable. Ce réseau de canalisations d'eau non potable, long de 1660 kilomètres a été imaginé et créé en 1860 par l'ingénieur Eugène Belgrand dans le cadre des grands travaux d'Hausmann (1852-1870). Cette eau vient de la Seine et du canal de l'Ourcq. Elle sert au nettoyage des rues, au rinçage des égouts, à l'arrosage des jardins et à l'alimentation des fontaines. Non traitée et simplement filtrée, circulant par gravitation, sa production est très économique. Une prise d'eau se trouve à Austerlitz.

Malheureusement pendant 150 ans, ce réseau n'a pas été entretenu et de nombreux tronçons ainsi que des réservoirs ont été abandonnés. Début juin, le Conseil de Paris a approuvé un plan de rénovation prévoyant de dépenser 3 millions d'euros par an, soit 36 millions sur la période 2022-



2034. C'est timide et cela s'accompagne de l'abandon, donc de la disparition du tiers des canalisations.

Ce patrimoine historique et écologique unique en France mériterait d'être mieux conservé et utilisé.

## Pour la suite...

Les grands aménagements du 13<sup>ème</sup> proprement dit, qui ont mobilisé l'attention de notre association dans les années passées sont en voie d'achèvement, le regard se porte sur la rénovation des immeubles, à vocation de logement, d'enseignement ou de production, et leur adaptation au changement climatique. Les grands bouleversements urbains se produisent non plus dans le cercle restreint de la capitale mais, dans le cadre du Grand Paris, très au-delà du périphérique. Cela nous invite à poursuivre notre réflexion et notre action sur le lien entre notre arrondissement et la banlieue voisine, où la vie associative et culturelle est intense, jeune et riche.

C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà identifié des thèmes qui nous semblent porteurs pour les prochaines éditions de notre lettre, et surtout pour les initiatives que nous envisageons collectivement, par exemple :

- L'historique de la destruction et de la reconstruction du tissu industriel du 13<sup>ème</sup>
- La nouvelle vie de nos déchets dans le respect de l'environnement : SYCTOM d'Ivry
- Les Olympiades
- La rénovation thermique
- Le renouvellement du tissu économique
- Au-delà du périphérique : l'articulation Paris Sud et banlieue, l'impact du Grand Paris
- L'adaptation climatique

Nous espérons que vous nous rejoindrez nombreux autour de ces thèmes que nous pensons fédérateurs et porteurs d'avenir.



Conception : Geneviève Deblock, Elisabeth Kahn, Françoise Samain  
Maquette : Bernard Royole-Dégieux  
Achévé d'imprimer en mars 2025  
Sur les presses de l'imprimerie xxxxxxxx - 75013 Paris

**ADA13 éditions**  
Maison des Associations  
11 rue Caillaux – BP19  
75013 Paris

*Tous droits réservés pour tous pays*  
*ISBN : xxx-x-xxxxxxx-x-x*  
*Dépôt légal : mars 2025.*





# La Lettre d'Ada13

## Un Florilège

2014 - 2024

L'association fête ses 60 ans en mars 2025. A cette occasion, il nous a semblé qu'un florilège d'articles parus dans notre lettre trimestrielle sur les dix dernières années témoignerait de la constance de notre réflexion et de notre action en faveur de l'amélioration des conditions d'existence et de partage de l'espace entre les habitants du 13ème arrondissement de Paris.

L'association pour le développement et l'aménagement du treizième arrondissement de Paris, créée en 1964, rassemble des habitants de l'arrondissement qui veulent participer activement à la vie locale et aux changements qui les concernent. Elle considère que l'urbanisme, l'environnement et plus largement le cadre de vie sont l'affaire de tous.

En 2025, elle a décidé de marquer ces 60 années de présence dans les décisions publiques par une série de manifestations et de publications, dont ce Florilège.

